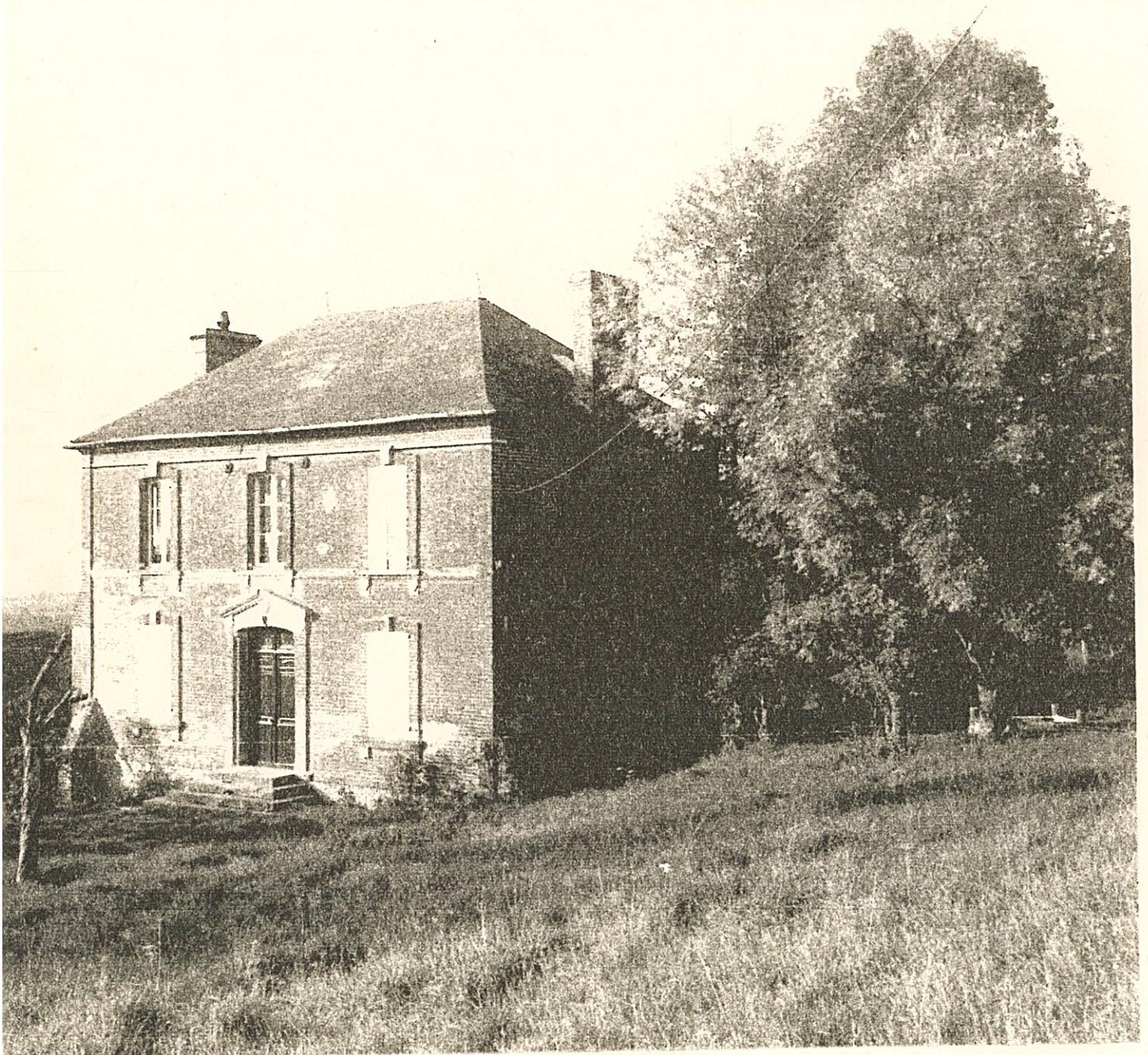


Histoire et Traditions Populaires

BULLETIN TRIMESTRIEL
PUBLIE PAR LE FOYER RURAL LE BILLOT



Ancien presbytère de Montpinçon

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

BULLETIN TRIMESTRIEL
PUBLIE PAR LE FOYER RURAL DU BILLOT

Sommaire

A nos lecteurs		p.3
Notes sur l'église de la Gravelle	<i>C. Maneuvrier</i>	p.5
Les chiffonniers du Pays d'Auge XVe-XVIIIe s.	<i>S. & H. Paumier</i>	p.11
Le château de Belleau-Belleau à Notre-Dame de Courson	<i>M. Cottin</i>	p.15
Petits événements d'une petite commune	<i>J. Maneuvrier</i>	p.27
La dent de poulain	<i>M. Lenormant</i>	p.35
Toponymie de Notre-Dame de Fresnay	<i>D. Fournier</i>	p.37
Souvenirs d'un maire rural	<i>J. Denis</i>	p.51
Le conseil de révision 1949	<i>J. Denis</i>	p.53
Contribution à l'histoire du textile normand 1572-1861	<i>S. & H. Paumier</i>	p.55
Courrier des lecteurs		p.63
Le jardin, exposition 1994 : plan, questionnaire		p.65

Imprimerie spéciale : Foyer Rural le Billot
N° de publication : ISSN 0298 6728
Nombre d'exemplaires : 500

Responsables de publication :
Gérant : Jack MANEUVRIER

Membres : Ginette et Almir BELLIER, Dominique BORDEAUX, Yvon BOUILLE, Raymonde et Eric BOURGAULT, Paulette et Thierry BRICON, Henri CALLEWAERT, Marie-France CHANU, Yvette et Jean DENIS, Brigitte FERRAND, Dominique FOURNIER, Christiane et Pierre GIRARD, Marie et Jean GODET, Chantal et Gérard GUILLIN, Marie-Thérèse HUGOT, Pierre LANGUE, Danie MANEUVRIER, Christophe MANEUVRIER, Michel NIGAULT, Solange et Henri PAUMIER, Odile PLEKAN, Colette et François WEBRE.

ABONNEMENT

Ordinaire : 80 F
Avec adhésion au foyer : 120 F

Pour un envoi par la Poste, ajouter au montant de l'abonnement la somme de 40 F pour frais d'envoi.

Vente au numéro : 30 F.

PROGRAMME D'ACTIVITES

ATELIERS ARTS PLASTIQUES (peinture sur soie, cuir, dentelle...), le deuxième samedi de chaque mois à partir de 14 h 30, soit les 8 janvier, 12 février, 12 mars.

RANDONNEES PEDESTRES, le troisième dimanche de chaque mois à 9 h 15, soit les 16 janvier, 20 février, 20 mars.

BIBLIOTHEQUE, tous les vendredis de 18 h à 19 h.

SORTIE MANOIRS, le dimanche 20 juin 1994.

FORUM DES SAVOIR-FAIRE, RENCONTRE DES COLLECTIONNEURS, dimanche 14 août 1994.

EXPOSITION, inauguration samedi 14 mai 1994 à 16 h

ouverture au public 15 mai à 14 h 30

(voir l'article consacré à cette manifestation)

Histoire et Traditions Populaires présentent à tous ses amis lecteurs et adhérents ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Notes sur l'ancienne église de la Gravelle (Cne de Montviette)

L'église de cette ancienne commune, réunie à Montviette en 1832, est actuellement la propriété de M. Michel Chevallier. C'est peut-être l'un des édifices religieux parmi les plus intéressants du canton, mais aussi parmi les moins connus.

Un édifice de la seconde moitié du XII^e s.

L'église se présente aujourd'hui comme un long bâtiment de 20 m sur 9 m. Bien que très remanié au XVIII^e siècle, l'essentiel des maçonneries semble dater du XII^e siècle. La façade ouest, flanquée de deux contreforts plats, a été reprise plusieurs fois, en particulier dans les parties hautes où le silex blond alterne avec des blocs calcaires assez importants. Les parties basses sont, elle, exclusivement construites en pierre de taille, du même type que celle utilisée pour les contreforts. Au siècle dernier, un porche de bois surmontait l'entrée. Il portait une inscription, ainsi que le millésime de 1688 (1).

Le portail est caractéristique des petits édifices romans: la porte est surmontée d'un arc en plein cintre, dont les claveaux réguliers et bien appareillés, reposent sur des impostes en biseau et sur des pieds-droits sans colonne (2). Le bandeau qui cerne la voussure externe est bordée d'une cymaise chargée d'étoiles, que Lucien MUSSET date "du XII^e siècle, sans doute du milieu" (3).

Les murs gouttereaux n'ont conservé aucune ouverture d'origine, toutes les fenêtres sont carrées, et ne remontent qu'au XVIII^e siècle. Toutefois leurs maçonneries constituées de blocs de silex blonds et de petits moellons calcaires semblent en partie remonter au XII^e siècle, malgré l'avis d'Arcisse de CAUMONT qui les voyait modernes (4) chacun de ces murs a en effet conservé un contrefort plat d'origine, tandis que les traces d'au moins un ou deux autres contreforts, buchés lors du percement des fenêtres, sont encore visibles, au Nord et au Sud.

Il n'existe pas vraiment de séparation entre le chœur et nef, bien qu'au Sud, le plan du chœur soit légèrement en retrait sur celui de la nef, d'une quinzaine de centimètres. A cet endroit se trouve une porte encadrée de deux contreforts plats du même type que ceux dont il a été question précédemment.

Le mur du chevet était autrefois percé d'une fenêtre ogivale, attribuable à la fin du XII^{ème} siècle. Elle est aujourd'hui en partie bouchée. Un contrefort plat, du même type que ceux déjà rencontrés, soutenait le chevet. Il est aujourd'hui masqué par la sacristie.

L'intérieur de cette église est actuellement dans un bien triste état: les sols anciens, pavés, ne subsistent que sous forme de lambeaux. Ils permettent néanmoins de retrouver le niveau du dernier pavage. Enfin, il faut signaler une crédence romane dans le mur Nord du chœur, et quelques lambeaux de peinture murale sur le mur oriental.

La décoration du porche, son aspect frustré, la forme des contreforts ainsi que l'absence de corniche, permettent de dater cette construction de la seconde moitié du XII^{ème} siècle (5). La fenêtre du chevet, si elle appartient bien à la même phase de construction, permet de proposer une date un peu plus proche du XIII^{ème} siècle, peut-être du dernier tiers du XII^{ème}. Notons que cette datation est en parfait accord avec les quelques données historiques qui se rapportent à cette église.

Les données historiques.

La plupart des documents de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives antérieurs à la fin du XII^{ème} siècle ayant disparu avant le milieu du XIX^{ème} siècle, il est impossible de situer avec précision la date à laquelle l'église de La Gravelle fut donnée au monastère. Toutefois cette donation fut sans doute effectuée au cours du dernier tiers du XII^{ème} siècle, en tout cas avant 1194, date à laquelle le pape Célestin III confirma à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives la possession de cette église. Elle n'est en effet mentionnée ni dans les confirmations de Henri I^{er} de 1108 et de 1121-1128 (6), ni même celle effectuée par l'évêque Arnoul vers 1167-1181 (7). Il est donc probable que c'est entre 1167 et 1194 qu'elle fut donnée aux religieux de Saint-Pierre-sur-Dives.

L'église de La Gravelle ne dépendait qu'indirectement de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives: au XVIII^{ème} siècle, ce sont les moines du prieuré du Val-Boutry, situé sur la commune voisine de Mesnil-Bacley, qui percevaient les dîmes de La Gravelle (8). Ce modeste prieuré, dépendance de l'abbaye, fut fondé à la fin du XII^{ème} siècle par Raoul TYREL, qui donna à l'abbaye une partie de son domaine pour qu'on y établisse un prieuré (9). La charte de donation ajoute que Raoul Tyrel tenait ces terres de Raoul de MANDEVILLE, seigneur de Montpinçon. Cet élément permet de dater de façon approximative, à la fois la fondation du prieuré du Val-Boutry ainsi que la donation de l'église de La Gravelle à cet établissement, des années 1185-1194: en 1185, Hugues de Montpinçon confirme au prieuré de Saint-Ymer-en-Auge, toute la donation qu'Ernald de Montpinçon avait faite avant lui à cet établissement (10). Parmi les témoins figure Raoul Tyrel. Raoul de Mandeville n'a donc pu acquérir la seigneurie de Montpinçon qu'après cette date.

La donation de l'église de La Gravelle a pu être effectuée par un membre de la famille de Nonant, seigneur et châtelain d'Ecots, où l'on voit encore au centre du village une motte castrale, dernier vestige de leur résidence. A plusieurs reprises en effet, au cours du XVIII^{ème} siècle, Guillaume PANTHOU, seigneur d'Ecots se dit "*patron d'Ecots, Montviette, Saint-Georges-en-Auge, Saint-Martin-de-Fresnay, Poix, La Gravelle, Heurtevent*



Portail surmonté
d'un arc en plein cintre



Détail de l'arc

NOTES

- (1) "L'an 1688, Me BERTHAUME, estant en ce pays aumona de son bien pour me batir icy. Passant dy un pater et un ave p. luy"
Arisse de Caumont, Statistique Monumentale, t. V, 1867, p. 608
- (2) Arcisse de Caumont, op. cité, p. 608
- (3) Note de Lucien MUSSET insérée dans l'article de H. PELLERIN, l'architecture romane en Pays d'Auge, Le Pays d'Auge, n° 4, avril 1971, p. 18-19
- (4) op. cité p. 608
- (5) XIII^e siècle pour A de CAUMONT; "XII^e siècle, sans doute du milieu pour L. MUSSET".
- (6) A.D 14, H. 7031 et H. 7032
- (7) A.D 14, H. 7061
- (8) Par devant Louis DEMAY BIEVILLE, notaire de Saint-Pierre-sur-Dives, le 24 octobre 1774, fut présent Dom Antoine Barnabé de VILLERS, pbre, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, (...) lequel comme porteur de procuration de Dom Philippe LIABBE, pbre, religieux, (...) prieur titulaire de Notre-dame de Valboutry, diocèse de Lisieux, demeurant à Paris, en l'abbaye royale de Saint-germain des Prés, (...), a donné à titre de ferme pour l'espace de 7 années (...) à Michel Jacques GIGON de la BERTRIE, pbre, curé de la paroisse de La Gravelle (...) les deux tiers de la grosse dîme appartenant au prieuré, situé en la paroisse de La Gravelle, et tout autant qu'il en appartient audit prieuré dans lad. paroisse (...) avec les droits de novalles appartenant aud. prieuré, (...) aux charges par led. preneur de donner aud. bailleur un état des terres couchées de labour en herbe depuis 40 ans. Et fut le présent bail, moyennant 24 livres de fermage par chacun an...
A.D 14, H. 7334 - autres baux de 1726 (9 ans, 15 l/an) et 1746 (6 ans 24 l/an)
- (9) Acte de donation cité par S-A SIMON, d'après les notes manuscrites du Vicomte Louis de NEUVILLE, elles-mêmes tirées du cartulaire de la famille de TOURNEBU, aujourd'hui inaccessible.
- (10) BREARD C. 1908, additions au cart. de Saint Ymer, n° V, p. 138
- (11) en 1775 (PIEL, XXXV, 41 p. 208)
- (12) Insinuations Ecclésiastiques de PIEL
- (13) A.D 14, H. 7082
- (14) Cette donation est également confirmée dans la bulle pontificale de 1194.
- (15) Découvertes déjà signalées par A. GUILMETH, le bourg de Livarot, s.d., vers 1850 et confirmées par une prospection de surface récente.
- (16) L'église de Sainte-Marguerite-de-Viette figure dans la confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives effectuée par l'évêque Arnoul vers 1167-1181 (A.D 14, H. 7061), tandis que celle de Montviette n'apparaît qu'en 1285 (A.D 14, H. 7082)
- (17) Compte de Baudouin Alain de la subvention levée au bailliage de Caen, en 1303, édité par R. FAWTIER, Comptes Royaux (1285-1314) documents financiers, t. III, vol. II, in Recueil des Historiens de la France, Paris, 1953, P. 454-455

Les chiffonniers du Pays d'Auge

XVème - XVIIème siècles

A partir de la fin du XV^e siècle, pour satisfaire la demande causée par l'amélioration des conditions de vie: linge de corps, chemise surtout, l'industrie textile se développe. Cette évolution est aussi favorisée par la valorisation des tissus usagés: chiffons de lin et de chanvre très recherchés pour faire du papier.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, la récupération de ces chiffons appelés généralement drapeaux, et parfois damas ou d'amas est faite par deux circuits. Le premier se fait facilement, c'est celui des merciers dans la pratique de leur métier: livraison de lingerie neuve, reprise de l'ancienne. Le second plus spécialisé, est celui des chiffonniers appelés à cette époque dans le Pays d'Auge: amasseurs de drapeaux, qui livrent directement aux papetiers des chiffons en ballots de 100 livres (environ 50 kg), en deux catégories: les fins et les gros.

Pour garantir l'approvisionnement de leurs moulins et se mettre à l'abri des fluctuations du prix des drapeaux, les maîtres papetiers passent des contrats d'achat avec leurs fournisseurs. Ces conventions qui portent quantités, qualités, prix, conditions de livraisons et de paiements, pour plus de sécurité, sont faites devant les tabellions et notaires. Des archives de ces officiers publics voici 6 exemples par ordre chronologique:

LIVAROT, 26 janvier 1581 (AD 14 - 7 E 244)

Mathieu DUFRESNE de Sainte Marguerite de Viette, confesse avoir vendu à Nicollas BOHOMME, papetier, demeurant à Mesnil Guillaume, 500 de drapeaux chaque semaine durant une année, a commencer du 1^{er} février "prochain venant", 1 escu sol pour chacun 100 payable à la livraison " Le dit BONHOMME ira les chercher en la paroisse de Viette, en la maison dudit DUFRESNE"...

HEURTEVENT, 5 avril 1597 (AD 14 - 8 E 20283)

Thomas AGNES de Heurtevent confesse avoir vendu à "Honnête Homme Etienne BONHOMME papetier à Bienfaite (aujourd'hui Saint Martin de Bienfaite, près Orbec), 1 000 livres de drapeaux bons et suffisants pour 14 escus sols...



Chiffonnier du XVI^e siècle (bois de l'époque)

SAINT GEORGES EN AUGÉ, 27 janvier 1602 (AD 14 - 8 E 22461, tabellionage d'Ecots)

Thomas DUFRESNE de Sainte Marguerite de Viette et Philippe LEFRANCOIS de La Cressonnière, procureur de Marie PERIER veuve de feu Jehan AUTIN, de son vivant papetier de la paroisse de La Cressonnière (de 1593 à 1599, il est l'un des 4 papetiers fournisseurs de l'Université de Caen), s'accordent sur certains procès "pendant aux plets de la sergenterie de Saint Pierre sur Dives et Jumel devant Monsieur le Vicomte de Falaise..."

Paiement du litige: 6 escus et 10 000 de drappeaux.

SAINTE MARGUERITE DE VIETTE, 3 mars 1602 (AD 14 - 8 E 22461)

Nicolas DUCHESNE de sainte Marguerite de Viette s'est soumis envers Marie PERIER veuve de feu Jean AUTIN, de son vivant papetier (cité ci-dessus) stipulé par Philippe LEFRANCOIS, son serviteur, de La Cressonnière de livrer "tout le drapeau ou damas" qu'il pourra assembler pendant un an, pour 1 escu pour 100 de fin, 200 de gros pour 100 de fin; 4 escus d'acompte.

VIMOUSTIER, 4 février 1627 (AD 14 - 8 E 20642)

Pierre LÉBOUCHER fils Jacques de Vimoustier s'est obligé envers Marin FOUQUET (cité au n° 14, HTP n° 42 page 44, comme mercier colporteur) de livrer chaque semaine pendant un an tout "le viel drapeau qu'il pourra coeulté sans en distraire, ni rien bailler a autre personne que luy" 55 sols pour chaque 100 livres de drapeau, avance d'argent.

SAINT JULIEN LE FAUCON, 19 juin 1647 (AD 14 - 8 E 20677)

Jacques VAUGERET, marchand mercier de Saint Julien le Faucon, s'est soumis envers Thomas BONHOMME marchand papetier de Bienfaite de luy livrer tous les drapeaux qu'il pourra "coeullir" en faisant son métier, sans que ledit VAUGERET en puisse vendre a d'autre personne; 100 sols par 100 de drapeau, 15 livres payées d'avance.

Solange et Henri PAUMIER
Jort - 17 novembre 1993

A l'origine nous trouvons donc un plein fief de haubert - relevant de la baronnie d'Auquainville - possédé par un seul tenant qui vivant à la fin du XII^e siècle reste pour nous un inconnu. Ses fils, Michel et Guillaume, vont en hériter sans procéder au partage du bien patrimonial car, comme le souligne R. GENESTAL, (5) "...le droit d'aînesse et le parage apparaissent à l'aube même du droit normand. Un changement de forme seulement devait modifier bientôt cette dernière institution. Dans le parage du X^e siècle, les puînés doivent hommage à leur aîné. Cet hommage disparaîtra au XII^e siècle sous l'influence angevine... Par le parage, l'aîné succède à son père comme chef de famille, les personnes qui composaient du vivant du père la famille, restent groupées sous l'autorité de l'aîné, les biens qui composaient du vivant du père le patrimoine familial, continuent de former une seule masse, dont l'aîné est seul héritier et seul titulaire vis-à-vis des tiers...". Après Michel et Guillaume puis Pierre de Belleau, les deux fils de ce dernier Jean et Richard (6) continuent à maintenir l'intégrité du domaine. Mais lorsque Jean meurt avant 1433 sans postérité, sa soeur Perette devient dame de Belleau. Or si le principe de l'indivisibilité du fief est toujours appliqué aux héritiers mâles - c'est le *parage général* - les "filles" peuvent bénéficier du *parage particulier* qui autorise le partage du fief. Et de là vont naître deux nouvelles entités: le fief de Belleau qui deviendra Belleau-la-Chapelle et le fief de Belleau-Belleau. Le premier conservera toutes les dignités attachées au plein fief: la chapelle, le colombier et peut-être quelques droits honorifiques réservés aux seigneurs dans l'église paroissiale. En épousant Robert de Lyée, seigneur de Thonnencourt, en 1426, Perette apportera dans sa corbeille de mariage une terre qui restera dans la famille *de Lyée de Belleau* pour près de cinq siècles.

La nouvelle situation est bien décrite dans l'aveu rendu en 1604 par Charlotte des Ursins, baronne de Ferrières dont relève Auquainville. Si ce document est très postérieur au partage, sa précision rend bien compte d'une situation figée depuis longtemps (7) :

" Item, Charles de Belleau, escuyer, tient de moy, par foy et hommaige ung demy fief de haubert, nommé le fief de Belleau qui fut Richard de Belleau, à court et usage, assis en la dicte paroisse de Courson et aux environs; à cause du quel fief il m'est tenu pour luy et ses soubz tenantz, en garde noble, le cas advenant, et en vingt jours de garde en mon chasteau de Chambrais quant le roy nostre sire prend son ost ainsy que les aultres tenantz noblement en ma dicte baronnie en la dicte branche d'Auquainville avec reliefz, XIII^e, aydes feaulx et coustumières quant ilz eschient et le cas s'offre, et aultres charges et subjections, ainsi que les aultres tenantz noblement en la dicte branche d'Auquainville.

et

" Item, Gabriel de Liéez, escuyer, tient de moy, comme dict est, en la dicte branche d'Auquainville, un demy fief de haubert nommey le fief de Belleau, assis en la dicte paroisse de Courson et m'est tenu faire, pour luy et ses soubz tenantz, foy et hommaige, et en garde noble, le cas offrant, et en vingt jours de garde en mon chasteau de Chambrais ainsy que les aultres tenantz noblement en ma dicte baronnie en la dicte branche d'Auquainville avecques reliefz, XIII^e, aydes feaulx et coustumières quant ilz eschient et le cas s'offre, et aultres charges et subjections, ainsi que les aultres tenantz noblement en la dicte branche d'Auquainville (8).

Nous avons donc ici deux demis-fiefs de haubert, du nom de Belleau, qui fort souvent ne sont pas autrement distingués.

Belleau-Belleau

La branche cadette des Belleau, représentée par Richard de Belleau fils de Pierre, venant en possession du premier des fiefs de Belleau décrits ci-dessus, celui-ci fut alors dénommé Belleau-Belleau pour rappeler peut-être, selon l'hypothèse d'Henry Pellerin, qu'elle restait dans la famille de Belleau (9).

Après Richard II, Jean I (10) et Richard, titré seigneur du lieu et d'Auquainville, la seigneurie passera à Geffroy (11) à Richard (12), etc.. Avant 1657, elle est aux mains de Charles de Belleau, qui mourra vers cette époque. De son mariage avec Marguerite de Nourry, il avait eu au moins deux fils (13) : François-Dominique de Belleau et Charles de Belleau dont l'un au moins était encore mineur le 12 juillet 1674, jour où leur mère recevait encore des aveux en leur nom, tandis que l'aîné quelques jours plus tard baillait fieffe en son nom.

Cette période est une grande époque de mutations pour le domaine.

Tout d'abord les Belleau, au XVI^e siècle, tentent d'obtenir de leur curé, la reconnaissance de droits honorifiques dans l'église. Il s'ensuit un procès interminable au terme duquel ils seront déboutés.

Le de Lyée ayant leur propre chapelle, les Belleau vont vouloir faire construire la leur. Mais Charles de Belleau étant mort, c'est un parent, *Messire François de Belleau, conseiller omosnier du Roy, abbay de l'abbaye de Notre Dame d'Ollivet, et prieur de Montargis*, qui va engager les démarches et fournir les fonds tant pour la création du bénéfice que pour la construction de la chapelle. Devant notaire, après le préambule habituel aux fondations pieuses, il déclare qu'il "*désire rendre Dieu dispositeur de quelque partie des biens temporel dont il reconnoist avoir été gratifié par la bonté infinie, et les consacrer à son honneur et à sa gloire, a dict et déclaré qu'il veut et entend, tant en son nom qu'en qualité des enfants mineurs de deffunct Messire Charles de Belleau, vivant chevalier, seigneur de Belleau-Belleau, ses arrières-neveux, fonder et ériger à perpétuité, dans le manoir seigneurial dud. lieu de Belleau-Belleau, paroisse de Notre-Dame-de-Courson, diocèse de Lisieux, et lieu de l'extraction et famille originaire de ladite seigneurie de Belleau, une chapelle et église*". Il mènera d'ailleurs matériellement la tâche à bien, mais l'opposition du curé compromettra longtemps son usage.

Après 1726, François-Dominique de Belleau est relativement âgé, nous voyons assez régulièrement Antoine-César-Désir de Lyée, chevalier, seigneur et patron de Tonnancourt, Lyée et Belleau, recevoir les aveux des aînesses de Belleau-Belleau. Il a semble-t-il rassemblé les deux parties du domaine, mais le nom de Belleau-Belleau ne figure plus dans les aveux qu'il reçoit. Il faut attendre 1772 pour voir le nouveau possesseur, Charles-Antoine Deshayes, écuyer, seigneur de Bonneval, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, prendre de nouveau le titre de seigneur de Belleau-Belleau. Il occupera d'ailleurs souvent son château dans lequel son fils, Charles-Alexandre-François Deshayes, qui après avoir reçu la tonsure avait épousé Léonor Deshais de Forval mourut le 19 avril 1818, sans postérité (14)

Blondel (19) dans sa réédition du *L'architecture à la française ...* de Louis Savot (20) à une mode venue d'Italie et contre laquelle il s'élève: "j'ai toujours cru que l'on ne devrait pas quitter si facilement cet usage, que je préférerais toujours à tous les autres dans la construction des grands édifices, quoique le commerce que l'on ait et depuis en Italie ait fait changer la mode de nos escaliers". Adeptes de l'escalier central (21), Blondel en souligne cependant les inconvénients: "cela se pratiquait autrefois de cette manière, mais comme on en a reconnu les inconvénients, qui sont telles qu'il empêche la communication de plein pied de la cour au jardin, qu'il sépare le logement en deux, dont les pièces n'ont plus de communication l'une avec l'autre et qu'il en occupe inutilement le plus bel endroit, l'on a trouvé plus à propos de le placer dans une des ailes où l'on peut lui donner autant d'étendue que l'on veut pour la rampe et où il laisse le logement tout entier libre et dégagé, dans lequel on peut faire plusieurs pièces l'une après l'autre, de plein pied, et sans être entrecoupées". Ici comme à Courtonne-la-Meurdrac au château du Houllay (22) la façade de trois travées à se trouve entièrement déséquilibrée dans ses percements avec un mur aveugle au rez-de-chaussée, à droite de la porte. Le principe énoncé par Blondel n'est pas entièrement respecté ici, en raison probablement de la réutilisation de la pièce à feu intégrée dans le pavillon est et conservée selon toute apparence comme cuisine.

En effet, aux deux extrémités le pan de bois arrière fut conservé en cloison de refend, en même temps que la galerie en encorbellement - peut-être sur poteaux - était intégrée au nouveau volume par une chemise de pierre et de brique comme ce fut souvent à cette époque (23) qui enveloppa également les murs des pignons sur lesquels étaient adossées les cheminées.

Ce qui subsistait de la galerie arrière, incorporé dans la nouvelle construction, perdit à l'étage son rôle de distribution et fut transformé en garde-robe tandis qu'au rez-de-chaussée, l'espace maintenant fermé était utilisé comme local de service.

Les escaliers

A l'extrémité est du corps central, un large escalier d'apparat à deux volées droites et palier de repos avec jour central fut donc implanté porté par un puissant limon mouluré orné de balustres chantournées supportant une main courante moulurée. Cet escalier de deux étages conduisait aux grandes chambres du pavillon et du corps central ainsi qu'aux combles.

Le pavillon ouest pour sa part, mais aussi accessoirement la grande chambre ouest furent desservies par un escalier à volées droites rampe-sur-rampe à la mode du troisième du siècle précédent inclus dans l'ancienne tourelle hors oeuvre déjà évoquée.

Décoration intérieure

Tant dans l'escalier est que dans les étages, l'enduit des murs garde la trace d'une décoration peinte intéressante, non par sa qualité picturale, mais par sa composition.

Dans la chambre est du second étage se voit encore sur le manteau de la cheminée, les traces d'une décoration peinte avec un médaillon entouré de lauriers enfermant semble-t-il un paysage, tandis qu'à chaque extrémité subsistent d'élégantes chutes de fleurs et de fruits. La stylistique de ce décor est à rapprocher des oeuvres de la fin du XVI^e siècle ou des premières années du XVII^e siècle et en particulier de certains éléments du décor peint du manoir proche de Tonnencourt (24).

Dans l'escalier, pour autant qu'on puisse en juger, une décoration en trompe-l'oeil offrait une architecture de baies ouvrant sur un paysage au dessus d'une balustrade reproduisant la main courante et les balustres de l'escalier. Des frontons, des enroulements, des pots à feu se distinguent encore çà et là.

* *
*

Chapelle

Face à la façade principale deux petits bâtiments à chevet à 3 pans contiennent l'un la chapelle sous le titre de Saint-Hubert fondée au XVII^e siècle et l'autre, peut-être, l'ancien logement du chapelain.

Le bâtiment, de plan rectangulaire avec un chevet à deux pans, liturgiquement orienté, est fort petit et n'offre pas d'éléments caractéristiques tout au plus a-t-il conservé une intéressante carène. Il est éclairé au nord et au sud par deux larges baies cintrées et un porte au nord y donne accès.

* *
*

Tel qu'il nous est parvenu, avec son environnement, son escalier, ses cheminées et sa décoration intérieure, il constitue un document d'un extrême intérêt sur l'évolution de ces demeures au cours du XVII^e siècle.

* *
*

Essai de datation

Au terme de cette visite il paraît plus aisé d'assigner une date aux diverses campagnes. L'existence, en ce lieu, d'un manoir dès le XV^e siècle ou les premières années du siècle suivant est incontestable car si le parage interdisait le fractionnement des fiefs, il n'imposait pas pour autant l'obligation d'une vie commune et, semble-t-il très tôt le site qui nous intéresse fut occupé.

Les premières traces relevées sont celles de la ou des grandes constructions de bois. Reste bien entendu à déterminer laquelle des deux extrémités subsistantes est la plus ancienne.

La typologie du plan, la puissance des poteaux et des sommiers militent pour une date assez haute, à la jonction des XV^e et XVI^e siècles.

Ces grandes transformations durent s'étendre sur un grand nombre d'années car l'on peut noter de notables différences dans la dimension des pierres des harpes d'angle du rez-de-chaussée avec celles de l'étage. De même, les lucarnes offrent-elles des variantes qui laissent à supposer un changement de mode survenu au cours des travaux.

Michel Cottin
Décembre 1993

* *

*

Notes

(1) Celle-ci est formée de la réunion par ordonnance du 4 décembre 1831, des deux paroisses de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Courson. Voir Georges BESNIER, *Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les archives communales Département du Calvados*, Caen, Delesques, 1912. In-8°, pp. 406-407.

(2) La plupart de ces articles dont Jean-Pierre Rivière a dressé la liste ont été publiés dans la revue *Le Pays d'Auge*.

(3) La première, restée manuscrite, est due à M. de Lyée de Belleau et la seconde à Jean-Pierre RIVIERE, *Notre-Dame-de-Courson*, Condé-sur-Noireau, Corlet, 1986.

(4) Voir les articles consacrés aux manoirs de cette commune dans les ouvrages de Philippe DETERVILLE.

(5) R. GENESTAL, *Le parage normand*, Caen, Jouan, 1911, p. 3.

(6) DEVILLE, *Compte de Jehan Le Muet dans Etudes lexoviennes*, 1936, p. 213.

(7) Voir également confirmation dans *l'Etat de la consistance de la Baronnie d'Auquainville et des terres et seigneurs de Fervaques, Prestreville, Cheffreville et la Croupte*, manuscrit in-folio offert par M^e André Carles aux Archives départementales du Calvados où il est conservé avec le chartrier de Fervaques - 74 F

- (8) Aveu de la baronnie de Ferrières reproduit par Auguste LE PREVOST, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Evreux, Hérissey, t. III, 1869, p. 83 sq.
- (9) Henri PELLERIN, *PAR*, 23, N° 9, Septembre 1973, p. 22.
- (10) Figure dans la *Recherche de Montfaut*.
- (11) Reçoit en 1567 l'aveu de l'aïnesse des Nenestières.
- (12) Mention de son décès dans l'aveu de 1604
- (13) On ne saurait dire si le Geoffroy de Belleau recevant l'aveu de Jacqueline Mouton, le 14 juin 1663, pour l'aïnesse de la Moutonnière ne serait un troisième fils.
- (14) Jean-Pierre RIVIERE, *op. cit.* p. 87.
- (15) Ce fait est peu courant dans l'architecture classique de la fin du XVII^e siècle mais cependant pas unique
- (16) Raymond QUENEDEY, *Les provinces de l'ancienne France. La Normandie*. Paris, F. Contet, 2^e série, 1927, pl. 7.
- (17) Nous avons relevé une transformation identique au Manoir du Coudray, à Coudray-Rabut.
- (18) Voir notre article: Michel COTTIN, "Le Manoir de la Roque, à Montpinçon", *HTPCSPSD*, Septembre 1991, N° 35, pp. 9-18.
- (19) Louis SAVOT, *L'architecture française des bastiments particuliers avec des figures et des notes de M. Blondel*, Paris, 1673, pp. 49-50.
- (20) Cité par Claude MIGNOT, *L'escalier dans l'architecture française (1550-1640)* dans Jean GUILLAUME, dir., *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance* Paris, 1985, p. 53.
- (21) Voir son *Cours d'architecture*, Paris, 1675-1683, pp. 687-688.
- (22) Et dans d'autres châteaux proches: Bonnemare à Radepont, au Manoir des Minières à Beaubray, Aubigny près Falaise, etc.
- (23) Voir à ce sujet notre article sur Fumichon: Michel COTTIN, "Le château de Fumichon", *PAR*, Février 1991, pp. 14-21; Mars 1991, pp. 19-26.
- (24) Sur cette décoration, voir entre autres: Yves LESCROART, "Décors peints en Pays d'Auge", *Monuments historiques*, N° 159, octobre-novembre 1988, pp. 41-45 et Henri PELLERIN, "La décoration intérieure du manoir de Tonnancourt", *PAR*, février 1971.

17 mai 1908

Maire: Georges CORSET
Adjoint: Wenceslas de BERNIER

19 mai 1912

Maire: Jules LESAULNIER
Adjoint: Wenceslas de BERNIER

15 janvier 1913

Maire: Wenceslas de BERNIER
Adjoint: Aldonce DESLANDES

Jack MANEUVRIER

NOTES

(1) Registre de Délibération, 1872

(2) MANEUVRIER J., L'école de Notre-Dame-de-Fresnay, HTP n° 17 mars 1987.

(3) MANEUVRIER Ch., Origine des communes de Notre-Dame-de-Fresnay, Montpinçon et Saint-Martin de Fresnay, HTP n° 23, septembre 1988.

(4) MANEUVRIER J., Notre-Dame-de-Fresnay, HTP n° 32 décembre 1990.

(5) Ouest-France, 11 décembre 1993

(6) Enquête réalisée chez M. Emile TRIGER à Saint-Georges-en-Auge, à l'occasion de l'exposition "La Forêt et ses Petits Métiers".

La dent de poulain

C'était un beau jour de mai, un jour bien ensoleillé par lequel des cousins de Saint-Pierre avaient décidé d'me rendre une p'tite visite. Nos maris en étaient d'jà à la rincette, tandis que la cousine et moi bacquetions joliment du temps, des voisins, et deux ou trois choses encore. On avait presque oublié le petiot de ma fille que je gardais pour l'après-midi. C'est alors qu'il se mit à pleurer bruyamment, les joues rouges et les yeux pleins de larmes.

- "Mais dis-moi, c'est qu'y fait ses dents, le besot, dit la Marie-Thérèse.

- Bin oui. Et ça fait d'jà deux semaines qu'ça dure."

Elle s'avança un peu plus près vers moi, comme pour me livrer le secret de la confession :

"-Moi, à tous mes p'tiots, j'leur ai mis une dent d'poulain.

-Une dent de poulain ?, dis-je étonnée.

-J'va te dire un truc : j'en ai essayé, des er'mèdes, mais à mon sens, y en a qu'un qu'est efficace : faut y placer une dent d'poulain en d'sous son matelas, et comme ça il a pas mal, le petiot. Et pi quand y va s'juquer, bin ça le calme.

-Et où c'est qu'tu vas quérir une dent d'poulain ?, demanda mon mari qui venait d'accrocher la conversation.

-Bin, à la ch'valine. Mais attention, faut une vrai dent de poulain, d'pâ plus d'deux ans, pas d'la vieille carne, hein, sinon ça marche pâ !"

Nous en sommes restés là. Moi qui suis un brin matérialiste, j'ai eu quelques réticences à user d'un tel remède. Mais après tout, ça pouvait y faire de mal à ce malheureux gosse. Alors si vous croisez une dent de poulain sur un fossé, pensez-y: peut-être que sa voisine de mâchoire se trouve sous l'oreiller d'votre voisin !

Cette petite histoire a été recueillie près de Saint-Pierre sur Dives en 1993.

Madeleine LENORMANT

TOPONYMIE

DE NOTRE-DAME-DE-FRESNAY

Les membres les plus fidèles du public international qui honore chaque fois de sa présence les multiples activités culturelles organisées par le Foyer Rural du Billot n'auront pas manqué de faire l'achat, en novembre 1982, du catalogue de l'exposition intitulée "la maison rurale traditionnelle et ses artisans". Nous y avons consacré un bref article où était rapidement évoquée la microtoponymie de Saint-Georges-en-Auge, Notre-Dame-de-Fresnay et Montpinçon¹.

Nous revenons un peu plus en détail sur la commune de Notre-Dame-de-Fresnay, dont nous étudions ici la totalité des lieux-dits attestés dans les documents *écrits*. L'usage oral actuel en a généré d'autres, qui ne seront que brièvement mentionnés; un nombre vraisemblablement important d'entre eux est inconnu de l'auteur de ces lignes, qui serait heureux si cette lacune pouvait être comblée par un ou plusieurs lecteurs locaux intéressés.

Comme à l'accoutumée, les abréviations relatives aux sources utilisées sont prudemment garées en fin d'article, où leur poids, abaissant ainsi le centre de gravité de l'ensemble, en assurera la stabilité.

1. Cadre naturel.

1.1. La topographie.

1.1.1. Le relief.

Le vocabulaire toponymique relatif au relief ne s'avère pas très original : le *mont* et la *butte* (d'où le diminutif *buttelette*) appartiennent au français standard, ainsi que *val*. Le *côttil* (orthographe archaïque *costil*) représente, quant à lui, l'appellation normande bien connue du coteau². Dans un cas, ce terme a cédé la place au XX^e siècle au français *côte*, pour désigner ce qu'il est maintenant convenu d'appeler "la côte du Billot".

le Mont Brûlé : *le mont brûlé* 1835 CN, *Le Mont-Brûlé* 1883 h DTC, *Le Mont Brûlé* 1946 INSEE, *Le Mont Brûlé* 1957 CM, *le Mont Brûlé* 1975, 1977 Id/é IGN. Il s'agit d'une hauteur culminant à 126 m; le qualificatif *brûlé* sera commenté plus bas.

la Butte : *la butte* 1835 CN. -- **la Buttelette** : *la buttelette, la butelette* 1835 CN.

le Côttil, les Côttils : *le cotil* 1835 CN, *La Cote* 1957 CM, *la Côte* 1977 h IGN; *les cotils, les costils, les côttils* 1835 CN, *Les Costils* 1957 CM, *les Costils* 1977 h IGN.

le Val : *le Val* 1753/85 h Cass., 1835 CN, *Le Val* 1883 h DTC, 1946 INSEE, 1957 CM, *le Val* 1975, 1977 h IGN, *Le Val* 1986-88 PTT. Ce lieu-dit désigne une importante étendue de terrain contiguë au lit maintenant souterrain à cet endroit du *Ruisseau de Gronde* qui prend sa source à Réveillon (commune de Vaudeloges) et se jette dans la Dives à Saint-Pierre-sur-Dives.

1.1.2. La nature du sol.

La présence passée de pierres dans les champs, de grosseur plus ou moins grande, est révélée par le mot *caillou*, ainsi que l'appellatif plus rare *perron*, au sens ancien de "grosse pierre".

les Cailloux : *les cailloux* 1835 CN. Il n'est pas impossible qu'un tel lieu-dit signale, dans certains cas, la présence d'une voie médiévale ou romaine, ou encore les décombres d'une ancienne construction affleurant à la surface.

le Perron : *le perron* 1835 CN.

¹ Dominique Fournier, "Étude microtoponymique de trois communes (Saint-Georges-en-Auge, Notre-Dame-de-Fresnay, Montpinçon)", in Catalogue de l'Exposition *la Maison Rurale Traditionnelle et ses Artisans* (31 octobre-14 novembre 1982), Foyer Rural du Billot, le Billot-Montpinçon, 1982, pp. 65-85.

² Rappelons que, sous sa variante orthographique *coty*, ce mot est à l'origine du nom de famille du président Coty, dont le portrait trône toujours dans certaine mairie locale (mais ce n'est pas, que l'on se rassure, Notre-Dame-de-Fresnay).

1.2. L'hydrographie.

1.2.1. Les cours d'eau.

Deux principaux cours d'eau, l'Oudon et l'Aubette, ainsi que quelques autres ruisseaux, traversent le territoire de la commune.

Le type *Oudon* (identique au nom de l'*Odon*, affluent de l'Orne à Caen, et de l'*Oudon*, affluent de la Mayenne) repose probablement sur une base prélatine °*ol-*, suggérée par les formes anciennes de ces deux derniers cours d'eau -- respectivement *Oidon* 1027 et *Olidum* 1038 [DENRM 70a] -- et pouvant signifier "eau courante"³. Le type *Oudon* est issu d'une ancienne forme suffixée °*Ol-ito* [*ibid.*]; la base °*ol-* se retrouve également dans le nom de l'Orne (*Olina* II^e s., Ptolémée).

Le nom de l'*Aubette* est un dérivé diminutif médiéval en *-ette* du type *Aube*, bien attesté en France. On y voit généralement une racine prélatine indo-européenne °*al-*, "blanc", affectée du suffixe *-bh-*, d'où la base °*albh-*, attestée dans le latin *albus* et le grec *αλφος* [*alphos*], "blanc" [DENRM 23a; Lebel 281 § 559]⁴.

Les autres cours d'eau sont évoqués dans la toponymie par l'appellatif français *ruisseau*.

l'Oudon : *Odon* 1723 d'Anv., *Oudon* 1753/85 r^{au} Cass., *Ruisseau de l'Odon*, *L'oudon*, *Loudon*, *l'Oudon (ruisseau)* 1835 CN, *l'Oudon* 1977 r^{au} IGN. Le nom de ce ruisseau a été donné en 1973 au regroupement de communes dont Notre-Dame-de-Fresnay fait partie, d'où, dans cette acception, *L'Oudon* 1984-88 PTT.

l'Aubette : *Aubete* 1723 d'Anv., *l'Aubette* 1835 CN, 1977 r^{au} IGN. On relève ce nom de ruisseau dans **la Cour de l'Aubette** : *la cour de l'aubette* 1835 CN, située au bord de l'Aubette.

la Cour des Ruisseaux : *cour des ruisseaux* 1835 CN. Il peut s'agir de petits ruisseaux affluents de l'Aubette; cependant, un nom de famille DESRUISSEAUX n'est pas impossible : on aurait alors un toponyme de propriété.

1.2.2. Les retenues d'eau.

Le français *mare* [mot d'origine normande, issu du scandinave (ancien norrois) *marr*, "lac, mer"] figure dans un toponyme clair :

le Pré de la Mare : *le pré de la mare* 1835 CN.

Par contre, le type *mareflot* est beaucoup plus délicat à interpréter; nous n'en avons rencontré jusqu'à présent aucun autre exemple. S'il ne s'agit pas d'une *Mare Flot* (ou le dernier terme représenterait un anthroponyme FLOT, FLAUT ou FLAUST), il est possible de faire un rapprochement soit avec l'ancien français *floc*, "mare, amas d'eau" (mot d'origine germanique [francique °*flot-* "masse d'eau"] surtout attesté dans les textes médiévaux wallons et picards, et actuellement en Picardie sous la forme orale [fló], [flu], "mare dans une partie du domaine"⁵), soit avec l'ancien français *flo* "mince, faible, languissant" [francique °*hlaô*, "tiède"; le mot néerlandais apparenté *flauw* survit dans le picard *flau*, "mou, languissant"], d'où le sens possible de "peu profond" ou "stagnant". Dans le premier cas, nous avons apparemment affaire à un composé tautologique °*mare-floc*; dans le second, il s'agirait d'une °*mare floe*, "mare peu profonde" ou "mare stagnante", comparable aux NL *la Mare Mousse* à Montpinçon [ancien français *mousse*, "mou, faible, inerte", ou anthroponyme MOUSSE]⁶ et *la Mare Plate* à Berville.

le Mareflot : *le Marflot*, *le Mareflot*, *la mare flot* 1835 CN.

Le terme *verteau* (aussi orthographié *vertot*, *vertau*; variantes phonétiques *verdot*, *ferdot*) désigne en normand le fausset du trou du robinet, la bonde d'un tonneau⁷ [ancien français *vertel*, *verteil* "bondon, bouchon", du latin *verticulum*]. Il semble être employé en toponymie pour désigner la bonde d'un étang ou la vanne d'une écluse.

³ Le bon abbé Ernest Nègre propose le gaulois °*ollo*, "grand" [TGF § 2187], ce qui fait du nom de l'Oudon l'équivalent de celui du *Rio Grande* ("grand fleuve" en espagnol) et du *Guadalquivir* (de l'arabe *al-wādī al-kebīr*, "le grand fleuve") : prestigieuse parenté; mais lorsque l'on considère la taille et le débit de l'Oudon, on reste quelque peu perplexe...

⁴ Paul Lebel [205 § 386] envisage également l'hypothèse d'un appellatif germanique °*albi*, de sens hypothétique "lit de rivière", puis "rivière".

⁵ ALF 1621, "mare".

⁶ Parmi les autres rapprochements possibles (mais moins probables), mentionnons le terme wallon *moré-flo*, "plante verte poussant à la surface des eaux stagnantes", FEW XVI 564b s.v. *môr*.

⁷ Moisy 664 b; cf. ALN 313, "fausset du trou du robinet".

les Verteaux : *les verteaux* 1835 CN. Cf. aussi *les Verteaux* à Ammeville, sur l'Oudon, et *la Bonde* à Mittois.

1.2.3. Les terres liées à l'eau.

Le terme *ham*, généralement prononcé *an*, [ã], désigne en microtoponymie une terre basse et inondable, dans une courbe de rivière [mot d'origine germanique, ancien haut-allemand *ham*, "courbure dans une rive, prairie dans un méandre"]. On comparera cette description avec le site de l'ancienne commune du Ham (commune actuelle de Hotot-en-Auge, Cn de Cambremer).

le Ham : *le ham* 1835 CN, *Les Hommes* 1946 INSEE, 1957 CM, *les Hommes* 1975, 1977 f IGN. Ce NL est situé dans une courbe de l'Oudon; il est contigu à la ferme appelée *les Hommes* à Saint-Martin-de-Fresnay [normand *homme*, "île de marais, terre dans un méandre de rivière, prairie en pente"; mot d'origine scandinave, du vieux-norrois *holmr* "petite île"]. S'il s'agit bien de deux NL distincts et non pas d'une cacographie dans le cadastre de N-D-de-Fresnay, leur proximité de consonance et de sens (s'il était encore perçu) a pu provoquer un amalgame, de telle sorte qu'il ne subsiste plus actuellement que la forme *les Hommes*.

1.3. La végétation.

1.3.1. Plantes et arbustes.

De l'ancien français *ros* et normand *rôs*, "roseau" [germanique °*raus*, "roseau"] dérive le mot *rosière*, "lieu où croissent les roseaux", fréquemment employé en toponymie. Quant au terme *épinay* [gallo-roman °SPINETU, dérivé collectif du latin *spina*, "épine", et noté en bas-latin *spinetum*], il désigne un lieu où croissent les *épinés*, sans qu'il soit possible de préciser si ce mot fait référence au prunellier, à l'aubépine (sens normands) ou à tout autre buisson épineux.

la Rosière : *la Roziere* 1753/85 é Cass., *la cour de la rosière* 1835 CN, *La Rosière* 1883 h DTC, 1957 CM, *la Rosière* 1977 h IGN.

l'Épinay : *l'epinay* 1835 CN, *L'Épinay* 1883 h DTC, 1946 INSEE, 1957 CM, *l'Épinay* 1977 é/h IGN.

1.3.2. Arbres.

La présence d'arbres en général est évoquée par les mots français *bois* et *taillis* :

les Petits Bois : *les petits bois* 1835 CN. Ce NL désigne un taillis en 1835. -- **le Bois Magny** : *le bois Magny* 1835 CN, *Le Bois-Magny* 1883 h DTC, *Bois Magny* 1957 CM, *Manoir de Bois Magny* 1982-88 PTT.

la Pièce au Taillis : *la pièce au taillis* 1835 CN. Un anthroponyme LETAILLIS ou DUTAILLIS est aussi envisageable.

Au nombre des essences particulières, notons le frêne évoqué par le déterminant *Fresnay* [gallo-roman °FRAXINETU, "bois de frênes"] du nom de la commune; l'if, attesté dans le terme *Livet*, graphie agglutinée de *l'ivet* ou *l'ivay* [gallo-roman °IVETU, "bois d'ifs"]; le noyer et le hêtre, désignés par leurs noms en français standard.

Notre-Dame-de-Fresnay : [abl.] *Fresneio* 1108, [abl.] *Frasneio* 1121/28 DH1, [abl.] *Fresneio* 1223 DGC, *Beata Maria de Fresneio* 1293 CSAG [DTC], *Ecclesia Beate Marie de Fraxin[et]o* ~1350 PLX 257 E, *N D de Frénai* 1723 d'Anv., *N^e D^e de Frenai* 1753/85 p Cass., *Notre-Dame-de-Fresnay* 1835 c CN, *N. D. de-Fresnay* 1975, *Notre-Dame-de-Fresnay* 1977 c IGN. L'appartition tardive de la dédicace illustre, ainsi que pour Saint-Martin-de-Fresnay contigu, l'implantation de nouvelles paroisses en des lieux auparavant boisés, puis défrichés en général à partir du XI^e siècle.

la Cour de Livet : *Cour de Livet* 1753/85 é Cass., *Livet, cour de Livet* 1835 CN, *La Cour Livet* 1988 PTT. Il est difficile de préciser ici s'il s'agit d'un authentique bois d'if, d'un anthroponyme LIVET, ou d'une référence à l'un des nombreux NL en Livet de la région (transfert de toponyme, nom de fief, etc.).

le Champ du Noyer : *le champ du noyer* 1835 CN.

le Pré des Hêtres : *le pré des hêtres* 1835 CN.

2. Occupation du sol.

2.1. La culture.

2.1.1. Défrichements.

La seule trace d'anciens défrichements dans la commune semble être fournie par l'adjectif *brûlé*, évoquant des défrichements par le feu (à moins qu'il ne s'agisse d'un accident)⁸. Les formes connues du toponyme ne permettent cependant pas de dire s'il s'agit d'un défrichement médiéval, ou s'il a été effectué à une période plus récente :

le Mont Brûlé : *le mont brûlé* 1835 CN, *Le Mont-Brûlé* 1883 h DTC, *Le Mont Brûlé* 1946 INSEE, *Le Mont Brulé* 1957 CM, *le Mont Brûlé* 1975, 1977 Id/é IGN. Hauteur encore partiellement boisée, située à proximité de la limite communale de Notre-Dame-de-Fresnay et Ammeville.

2.1.2. Labours, champs cultivés.

La référence à d'anciennes mesures agraires est fournie par le terme *vergée* [dérivé collectif de l'ancien français *verge*, "baguette", mais aussi ancienne mesure de longueur qui devait approcher 45 m; la *verge* s'est ensuite dit pour "verge carrée", sens qui est généralement resté]. La vergée équivalait en Normandie centrale à 20,40 ares, généralement arrondies à 20 ares pour plus de facilité, d'où la formule courante : "5 vergées à l'hectare". Une vergée contenait 40 perches, et 4 vergées faisaient une acre.

les Cinq Vergées : *les cinq vergées* 1835 CN. Il s'agit donc d'une parcelle d'une superficie originelle d'un hectare.

En Normandie, la plaine cultivée se nomme la *campagne*, forme normande correspondant à l'ancien français *champagne*, "plaine non boisée" [latin populaire *campania*, dérivé de *campus*, "plaine"]. Par extension, il désigne un secteur plat et cultivé dans une localité.

la Petite Campagne : *la petite campagne* 1835 CN.

La parcelle de terre cultivée est généralement nommée *champ* [latin *campus*, "plaine"] ou *pièce* [gaulois *°pettia*, "pièce, morceau"; cf. gallois *peth*, breton *pezh*]; le champ clos de haies est le *clos*. Le terme *couture* comporte une nuance plus collective ("ensemble de terres cultivées"); il peut évoquer des terres nouvellement mises en cultures après avoir été défrichées.

Champ. -- Aspect, qualité : **le Pré du Grand Champ** : *le pré du grand champ* 1835 CN. -- **la Cour des Longs Champs** : *la cour des longs champs* 1835 CN. -- Nom de propriétaire ou d'exploitant : **le Champ Balain** : *Campus Ballinus* 1233 LRT 46 [DTC], *le champ Balain* 1835 CN, *Champ-Balain* 1883 h DTC. -- **le Champ Clément** : *le champ Clément* 1835 CN. -- **les Champs Martin** : *les champs Martin, les champs Martins* 1835 CN. -- Caractéristiques diverses : **le Champ du Noyer** : *le champ du noyer* 1835 CN. -- **le Champ des Pois** : *le champ des pois* 1835 CN.

Pièce. -- Non déterminé : **la Pièce** : *la pièce* 1835 CN; *la <pièce pièce>* 1835 CN. -- Repère topographique : **la Pièce de Bas** : *la pièce de bas* 1835 CN. -- **la Pièce sous le Billot** : *la pièce sous le Billot* 1835 CN. -- aspect : **la Grande Pièce** : *la grande pièce* 1835 CN. -- **la Petite Pièce** : *la petite pièce* 1835 CN [ces deux NL sont contigus]. -- **la Longue Pièce** : *la longue pièce* 1835 CN. -- Dépendance : **la Pièce de l'Aumône** : *la pièce de l'aumône* 1835 CN. -- **la Pièce des Bussares** : *la pièce des Bussares* 1835 CN [contiguë aux *Bussares*]. -- **la Pièce du Pré** : *la pièce du pré* 1835 CN. -- **la Pièce de la Rosière** : *la pièce de la Rosière* 1835 CN [contiguë à *la Rosière*]. -- Nom de propriétaire ou d'exploitant : **la Pièce ès Fontaines** : *la pièce ès fontaines* 1835 CN. -- **la Pièce Jérémie** : *la pièce Jérémie* 1835 CN. -- **la Pièce au Rouge** : *la pièce au rouge* 1835 CN. -- Caractéristiques diverses : **la Pièce au Taillis** : *la pièce au taillis* 1835 CN.

le Clos Bénard : *le clos Bénard* 1835 CN.

la Couture : *la couture* 1835 CN; *la couture* 1835 CN; *la couture* 1835 CN. -- **la Petite Couture** : *la petite couture* 1835 CN.

⁸ Pour de plus amples renseignements sur le sujet, voir Dominique Fournier, "Le vocabulaire du défrichement en Basse-Normandie (étude de quelques étymons attestés dans la toponymie)", in *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes en Europe occidentale et centrale*, Actes des 8^e journées internationales d'histoire (19-21 septembre 1986), Centre Culturel de l'Abbaye de Flaran, Auch, 1988, pp. 131-144.

Le terme *jardin* désigne habituellement le potager :

le Grand Jardin : *le grand jardin* 1835 CN.

La forme de certains champs a donné lieu à quelques appellations particulières : *cognet*, "petit coin" [ancien français *coignet*, diminutif de *coing*, "coin", du latin *cuneus*], désigne le plus souvent une petite pièce effilée, parfois de forme irrégulière; il en va de même pour *couette*, "petite queue" [ancien français *coete*, diminutif de *coe*, "queue", du latin *cauda*]. La locution *pointe de chemise* évoque de même une longue pièce triangulaire et effilée.

les Cognets : *les cognets* 1835 CN.

les Couettes : *les couettes* 1835 CN.

la Pointe de Chemise : *la pointe de chemise* 1835 CN.

2.1.3. Cultures spécifiques.

Les seules cultures particulières mentionnées sont celles du *sainfoin*, herbe fourragère, et des *pois*, mot qui, dans les parlers normands, désigne habituellement le haricot.

le Sainfoin : *le sainfoin* 1835 CN.

le Champ des Pois : *le champ des pois* 1835 CN.

2.1.4. Terres incultes, pâtures et herbages.

La terre inculte, laissée en friche et éventuellement pâturée est, dans notre région, fréquemment dénommée *crière* [gallo-roman °CRUDARIA, "terre crue", c'est à dire "brute, non travaillée"]⁹. La terre plus spécialement réservée au pâturage porte plusieurs noms, dont celui de *paillis* [gallo-roman °PASTICIU, noté en bas-latin *pastitium*¹⁰; mot dérivé du latin *pastus*, participe passé du verbe *pascere*, "paître"], souvent orthographié *pétit* ou *pestil* par analogie avec *côttil*, *costil* (la terre en pente est en effet souvent laissée en friche et pâturée elle aussi). Enfin, la *commune* évoque initialement une terre (pâturage, herbage ou labour) exploitée en commun.

la Crière : *la crière* 1835 CN. Il s'agit d'un herbage proche de la limite communale en 1835.

le Petit : *le petit* 1835 CN.

la Commune : *la commune* 1835 CN. Désigne un herbage en 1835.

Le *pré* est généralement non planté, et désigne un pré de fauche, à la différence de l'*herbage* qui peut être planté et pâturé. Le terme *parc* désigne une pâture ou un herbage clos. Enfin, le *platis* est une pièce de terre originellement en labour, et mise en herbe depuis peu¹¹.

Pré. -- Non déterminé : **le Pré** : *le pré* 1835 CN; *le pré* 1835 CN; *le pré* 1835 CN. -- **la Pièce du Pré** : *la pièce du pré* 1835 CN. -- Aspect, qualité : **le Petit Pré** : *le petit pré* 1835 CN; *le petit pré* 1835 CN. -- Dépendance : **le Pré du Grand Champ** : *le pré du grand champ* 1835 CN. -- **le Pré de l'Église** : *le pré de l'église* 1835 CN [contigu à l'Église]. -- **le Pré de la Forge** : *le pré de la forge* 1835 CN. -- **le Pré du Longuet** : *le pré du Longuet* 1835 CN. -- **le Pré de Tôtes** : *le pré de Tôtes*, *le pré de côtes* 1835 CN [commune contiguë]. -- Nom de propriétaire ou d'exploitant : **le Pré Beaujardin** : *le pré Beaujardin* 1835 CN. -- **le Pré Bourdin** : *le pré Bourdin* 1835 CN. -- **le Pré au Gendre** : *le pré au gendre* 1835 CN. -- **le Pré Harel** : *le pré Harel* 1835 CN. -- **le Pré Lanoë** : *le pré lanoë* 1835 CN. -- **le Pré Marguerie** : *le pré Marguerie* 1835 CN. -- Caractéristiques diverses : **le Pré de l'Étoile** : *le pré de l'étoile* 1835 CN. -- **le Pré des Hêtres** : *le pré des hêtres* 1835 CN. -- **le Pré de la Mare** : *le pré de la mare* 1835 CN.

Herbage. -- Repère topographique : **l'Herbage de Derrière** : *l'herbage de derrière* 1835 CN. -- **l'Herbage de Devant** : *l'herbage de devant* 1835 CN [ces deux NL sont voisins]. -- Aspect, qualité : **le Grand Herbage** : *le grand herbage* 1835 CN. -- **le Petit Herbage** : *le petit herbage* 1835 CN. -- **l'Herbage Sec** : *l'herbage sec* 1835 CN. -- Nom de propriétaire ou d'exploitant : **l'Herbage Bonnechose** : *l'herbage bonne chose* 1835 CN. -- **l'Herbage Guerquesalles** : *Guersale* 1753/85 é Cass., *l'herbage Guerquesal* 1835 CN. --

⁹ Pour plus de détails sur les *crières*, voir Dominique Fournier, "Anciens lieux-dits à Saint-Georges-en-Auge (fin)", in *HTP* n° 39, septembre 1992, p. 29.

¹⁰ Cf. Moisy 464b.

¹¹ Cf. Moisy 498b; cependant, le sens de "terrain plat" est souvent présent, étant donné la fréquence des couples contigus *platis* / *côttil*. En outre, le sens "plat, couché" permet d'établir un lien sémantique avec celui d' "herbage" : une terre mise en herbe est dite *couchée*, *couchée en herbe* (d'où les NL *le Couchis*), car elle se repose; remise en culture, elle est *relevée* (d'où des NL *le Relevis*, *le Relevé*), car elle travaille.

3.3.2. Les noms de personnes attestés par la microtoponymie.

- Anciens noms de baptême :

▫ noms d'origine germanique :

Rappelons que les noms de personnes d'origine germanique en vigueur au Moyen-Âge n'indiquent presque jamais une ascendance germanique; ils sont le résultat d'une "mode des noms germaniques" qui atteint son apogée vers le IX^e, et décline par la suite, progressivement supplantée, à partir du XI^e siècle, par la "mode des noms de saints".

Les noms germaniques médiévaux n'ont généralement pas de sens global, mais sont formés plus ou moins mécaniquement à partir d'éléments significatifs dont nous donnons séparément la traduction ci-dessous.

- Bal-** "tourment, méchanceté" → diminutif *Ballinus* > Balin, variante BALAIN, d'où **le Champ Balain** : *Campus Ballinus* 1233 LRT 46 [DTC], *le champ Balain* 1835 CN, *Champ-Balain* 1883 h DTC.
- Ber-** "ours" (forme fléchie **Beren-**, d'où forme contractée **Bern-**) + **-hard** "dur" → *Bernhard* > Bernard, variante phonétique BÉNARD, BESNARD, d'où **le Clos Bénard** : *le clos Bénard* 1835 CN; **la Cour Bénard** : *la cour benard, la cour Besnard* 1835 CN.
- Hari-** "armée" (variante phonétique **Heri-**) + **-berht** "brillant" : *Hariberht* > Herbert, variante phonétique HEBERT, d'où **la Heberdière** : *la Heberdière* 1835 CN.
- Hrod-** "gloire" + **-berht** "brillant" → *Hrodberht* > Robert, diminutif Robin → Robinet, forme abrégée Binet, féminin BINETTE (matronyme), d'où **la Cour Binette** : *la cour Binette* 1835 CN.
- War-** "attention, protection" (forme étendue **Warin-**) → *Warino* > GUÉRIN, d'où **la Cour à Guérin** : *la cour à Guérin* 1835 CN [François et Jean Charles GUÉRIN sont attestés en tant que propriétaires à Notre-Dame-de-Fresnay en 1835]; forme normande VARIN, d'où **la Varinière** : *la Varinière* 1753/85 é Cass., *la Varinière* 1835 CN, *La Varinière* 1883 h DTC, *la Varinière* 1975 IGN, *La Varinière* 1982-86 PTT.

▫ noms d'origine biblique :

- Ieremias** [hébreu *Yirmyâh* "établi par Dieu"; nom d'un des principaux prophètes d'Israël] : JÉRÉMIE, d'où **la Pièce Jérémie** : *la pièce Jérémie* 1835 CN.
- Michael** [hébreu *mîhâ'él* "qui (est) comme Dieu ?", question éminemment rhétorique; nom d'un archange] : Michel, diminutif MICHAUD, d'où **la Cour Michaud** : *la cour Michon, la cour Michaud, la cour Michault* 1835 CN.

▫ noms de saints :

- Bonitus** [diminutif gallo-roman du latin *bonus* "bon"; évêque de Clermont, VII^e s.] : Bonnet, variante phonétique BEUNET, d'où **la Cour Beunet** : *la cour Beune<tl?>* 1835 CN.
- Bricius** [nom d'origine celtique, que l'on rapproche du gaulois *brig-* "hauteur"; évêque de Tours, V^e s., successeur de Saint Martin] : Brès, diminutif BRESSON, d'où **la Cour Bresson** : *la cour Bresson* 1835 CN.
- Fortunatus** [latin *fortunatus*, "favorisé par le destin"; évêque de Poitiers, VI^e s.] : FORTUNÉ, d'où **la Cour Fortuné** : *la cour Fortune* 1835 CN.
- Germanus** [latin *germanus*, "Germain" ou "frère germain"; évêque d'Auxerre, V^e s., et saint parisien, VI^e s.] : GERMAIN, d'où **la Cour Germain** : *la cour Germain* 1835 CN, *La Cour Germain* 1957 CM, *la Cour St-Germain* 1977 é IGN [Pierre GERMAIN est attesté en tant que propriétaire à Notre-Dame-de-Fresnay en 1835; on notera la récente confusion avec la Cour Saint-Germain, imputable à l'IGN].
- Martinus** [latin "consacré au dieu Mars"; très populaire évêque de Tours, évangéliste des Gaules, IV^e s.] : MARTIN, d'où **les Champs Martin** : *les champs Martin, les champs Martins* 1835 CN.
- Margarita** [latin *margarita* "perle", mot d'origine grecque, lui-même emprunté à une langue sémitique; sainte et martyre d'Antioche du III^e s., surtout honorée à partir du XII^e s.] : forme savante Marguerite, forme populaire française Margerie, normande MARGUERIE, d'où **le Pré Marguerie** : *le pré Marguerie* 1835 CN.
- Philippus** [grec *Φιλιππος* (*Philippos*) "qui aime les chevaux"; apôtre] : Philippe, diminutif féminin PHILIPPINE (matronyme récent), d'où **la Cour Philippine** : *la cour Philippine* 1835 CN.

▫ autres noms médiévaux :

- Natalis** [latin *natalis*, "relatif à la naissance"; nom de la fête de Noël, célébrant, dans la liturgie chrétienne, la naissance du Christ] : NOËL, d'où **la Cour à Noël** : *la cour a Noël* 1835 CN.
- Oliverius** [latin médiéval *Oliverius*, dérivé de *oliva* "olive, olivier", référence au Mont des Oliviers où le Christ fut arrêté] : OLIVIER, d'où **l'Herbage Olivier** : *l'herbage Olivier* 1835 CN.
- D'un diminutif médiéval en *-(e)çon*, *-(e)sson* (Husson, Colson, etc.) dérive probablement, par suffixation et aphérèse, SONNARD, d'où **la Cour Sonnart** : *la cour Sonnart* 1835 CN.

- Noms d'origine :

α noms de paroisses ou de communes :

- Arbois** [commune du Jura] : DARBOIS, d'où **la Cour d'Arbois** : *la cour d'Arbois* 1835 CN, *Arbois* 1883 h DTC.
- Guerquesalles** [commune de l'Orne, Cn de Vimoutiers] : GUERQUESAL, d'où **l'Herbage Guerquesal** : *Guersale* 1753/85 é Cass., *l'herbage Guerquesal* 1835 CN. L'ancienne forme de la Carte de Cassini doit représenter une prononciation contractée [gèrksàl] > [gèrsal], mais il serait possible d'y voir aussi un toponyme différent, transformé en *Guerquesal* par analogie avec le nom de la commune de l'Orne.
- Ary** ou **Dary** [localité hypothétique, non identifiée] : DARY, d'où **la Cour Dary** : *la Courdary* 1753/85 f Cass., *la cour d'Ary*, *la cour Dary* 1835 CN, *Dary* 1883 h DTC [→ *Chemin d'Ory* 1957 CM, 1977 h IGN, *chem Ory* 1984-88 PTT]. On remarquera que le cadastre moderne, et à sa suite l'IGN et les PTT, ont entériné une forme fantaisiste issue d'une cacographie.
- Fleury** [nom de plusieurs communes du nord de la France, dont, dans l'Eure, Fleury-la-Forêt, Cn de Lyons, et Fleury-sur-Andelle, ch.-l. de Cn] : FLEURY, d'où **la Cour Fleury** : *la cour Fleury* 1835 CN.
- Magny** [fréquent nom de commune; notons, dans le Calvados : Magny, Cn de Ryes, Magny-la-Campagne, Cn de Bretteville-sur-Laize, et Magny-le-Freule, Cn de Mézidon] : MAGNY, d'où **le Bois Magny** : *le bois Magny* 1835 CN, *Le Bois-Magny* 1883 h DTC, *Bois Magny* 1957 CM, *Manoir de Bois Magny* 1982-86-88 PTT.
- Saint-Germain** [très fréquent nom de paroisse, puis de commune; le Calvados seul en compte treize, sans parler des noms de hameaux] : SAINT-GERMAIN, d'où **la Cour Saint-Germain** : *la cour St Germain* 1835 CN.
- le Trait** [commune de Seine-Maritime, Cn de Duclair; mais ce nom est aussi un lieu-dit attesté en Normandie et ailleurs] : DUTRAIT, d'où **la Cour Dutrait** : *la cour du trait* 1835 CN [Pascal DUTRAIT est attesté en tant que propriétaire à Notre-Dame-de-Fresnay en 1857].

α noms de lieux-dits, de domaines; caractéristiques de l'habitation :

- Ancien français *hamel*, "hameau" : HAMEL, d'où **la Cour Hamel** : *la cour Hamel*, *la cour Humel* 1835 CN.
- Français *Beau Val*, nom de domaine courant : BEAUVAL, d'où **la Cour Beauval** : *la cour Beauval* 1835 CN [François Frédéric BEAUVAL et Auxence Samson BEAUVAL sont attestés comme propriétaires à Notre-dame-de-Fresnay en 1835].
- Ancien français °*valois*, ancien normand °*valais* "vallée, vallon" [gallo-roman °VALLE(N)SE, dérivé du latin *vallis*, "vallée"; formes uniquement attestées dans les NL *le Vallois*, *Levallois*, etc.] : LEVALLOIS, °LEVALLAIS 15, d'où **la Valéserie** : *la Valezerie* 1753/85 é Cass., *la Valeserie*, *la Valezerie* 1835 CN, *La Valaiserie* 1883 h DTC, *La Valeserie* 1957 CM, *la Valéserie* 1977 é IGN
- Français *Beau Jardin*, nom de domaine courant : BEAUJARDIN, d'où : **le Pré Beaujardin** : *le pré Beaujardin* 1835 CN.
- Français *fontaine* : FONTAINE, d'où **la Pièce ès Fontaines** : *la pièce ès fontaines* 1835 CN.
- Normand *noe*, "prairie humide ou marécageuse" [gaulois *nauda*] : LANOË, d'où **la Cour Lanoë** : *la cour Lanoë* 1835 CN. -- **le Pré Lanoë** : *le pré lanoë* 1835 CN.
- Français *rue* (parfois employé au sens normand de "chemin rural") : LARUE, d'où **le Parc Larue** : *le parc larue*, *les parcs larue* 1835 CN.

- Noms et surnoms de profession ou de statut social :

- Ancien français *busse*, "tonneau", puis "ancienne mesure de capacité pour les liquides", d'où *bussart*, "fût à vin"; cf. aussi *bussier*, "tonnelier" : BUSSARD (surnom de tonnelier)¹⁶, d'où **les Bussares** : *les Bussards* 1753/85 h Cass., *les Bussares* 1835 CN, *Les Bussards* 1883 h DTC, 1946 INSEE, *Les Bussares* 1957 CM.
- Ancien français *bedel*, *bidel*, "officier municipal" [du germanique °*bidil*, "crieur public"] : BIDEL, d'où **la Bidellerie** : *la Bidellerie* 1753/85 f Cass., 1835 CN, *La Bidellerie* 1883 h DTC, 1957 CM, *la Bidellerie* 1977 f/h IGN.
- Français *gendre* : LEGENDRE, d'où **le Pré au Gendre** : *le pré au gendre* 1835 CN.

- Sobriquets :

α physiques :

- Ancien français *basset*, diminutif de *bas*, au sens de "petit", mais aussi "faible" : BASSET, surnom d'homme petit, d'où **la Cour Basset** : *la cour Basset* 1835 CN.
- Ancien français *longuet*, diminutif de *long*, au sens de "grand" : LONGUET, surnom d'homme grand, d'où °**le Longuet**, nom initial de domaine, puis **la Cour du Longuet** : *la cour du Longuet* 1835 CN, et **le Pré du Longuet** : *pré*

¹⁵ Forme normande du nom attendue, nécessairement postulée par le NL *Valéserie*, mais non attestée par les textes; on devait vraisemblablement écrire *Vallois* et prononcer [vâlè].

¹⁶ Un dérivé péjoratif de *busser*, "raccommoder", "ravauder" (d'où un surnom d'artisan), ou de *bussot*, "busard", "stupide" serait également envisageable.

Sur la place devant la Mairie, les vendeurs d'insignes accrochés sur des T en bois incitent la jeunesse à se décorer de diverses inscriptions clinquantes, de petits drapeaux sur fond de rubans tricolores. On peut y lire "bon pour le service", "bon pour les filles", "vive la patrie", "vive la France". Il existe aussi de simples broches "service armé".

Puis c'est le défilé. Les futurs appelés, bardés d'insignes et de rubans, chantent des refrains plus ou moins paillards dans la ville et même dans leur village où le Maire offre le pot de l'amitié à ses conscrits.

Puis le plus grand nombre se réunit à l'"Hôtel de la Gare", avec quelques Maires, quelques pères de famille et frères. Ne pouvant assister au repas, je les rejoignis dans la soirée, pour le dessert, le café et le pousse-café. L'ambiance était particulièrement animée.

Un incident se produisit: le père d'un conscrit, peut-être un peu éméché, chaussé de semelles de bois, se tourna le pied et se fit une entorse. Je pris ma voiture et le conduisit chez un rebouteux de Lessard et Le Chêne. Remis sur pieds, nous finîmes la soirée au restaurant pour retrouver nos amis.

Dure journée pour un grand nombre !

Jean DENIS
(avec Almir BELLIER)

Contribution à l'histoire du textile Normand 1572 - 1861*

I- Eléments d'histoire locale pour l'arrondissement de Lisieux (suite)

TAILLEUSE D'HABIT

34 - Livarot, 8 avril 1725 (A.D 14 - 8 E 20497)

Marie VANNIER veuve de Thomas LÉBOUCHER, maitresse tailleuse d'habits de Livarot, s'est soumis envers Catherine FAUVEL fille de Pierre, stipulé et représenté par "iceluy " son père, de lui montrer autant "que son esprit pourra comprendre" le métier de tailleuse d'habits à femme "suivant la méthode de montrer" pendant 2 ans qui ont commencé le 20 février dernier.

La Dame LÉBOUCHER s'oblige la nourrir, coucher, blanchir... Le sieur FAUVEL s'oblige payer 60 livres et 60 sols de vin payable 33 livres présentement en "argent et monnoye de bonne mise ayant cours" le reste dans 6 mois.

Témoins: Jean MESLEY marchand de Montviette et de Michel CHASLES, bourgeois de Livarot.

35 - ASSOCIATION POUR COMMERCE DE FIL
NOTRE-DAME DE COURSON, 17 avril 1681, (A.D 14 8E 20416)

Michel LEVIGNEUR et Jean MAREST marchands en la paroisse de Notre Dame de Courson par ce présent contrat s'associent pour faire "marchandise de fil de toile ensemble tant pour en faire que pour en faire faire..."de vendre en gros et en détail, pendant 2 ans, à charge de fournir autant d'argent l'un comme l'autre pour faire le trafic de marchandise". "Ils tiennent bon et fidèle compte l'un et l'autre". Le profit réalisé sera partagé entre eux par moitié... Témoins Etienne PINEL "hosteillier" et "maistre" Guillaume LECLERC, sergent demeurant à Sainte Marguerite de Viette.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE TOILIER ET TISSERAND
MESNIL-BACLEY (le), 23 mars 1681 (A.D 14 8E 20416)

Jean DUCHESNE fils de feu Jean demeurant au Mesnil Bacley du "mestier de toellier" s'est soumis envers Nicolas MANOURY fils Jacques d'Heurtevent de lui montrer son métier de "toellier" au mieux qui lui sera possible... pendant 1 an commencé depuis le 18 du présent mois... de le loger, coucher, élever et nourrir "honnêtement avec luy comme sa condition le requiert à la réserve du pain que ledit MANOURY sera tenu de quérir en tant que luy pourra falloir". Jacques DUCHESNE paiera 15 livres à la Saint Michel en septembre et recevra 1 sol pour chaque aulne de toile qu'il fera... Témoins Henry ROCQUELLE de Sainte Marguerite de Viette et Jacques LECOCQ de Castillon.

37 - MESNIL BACLEY (le), 8 novembre 1683, (A.D 17 8E 20424)

Jacques LEROY, marchand toilier demeurant au Mesnil Bacley, s'est soumis envers Adam MANOURY, natif de Martainville et à présent bourgeois du Havre de Grace, aussi toilier, de lui montrer son métier au mieux qu'il lui sera possible pendant 1 an, le nourrir, coucher et élever pour 75 livres...

38 - MESNIL BACLEY (le), 14 octobre 1685 (AD 14 8E 20426)

Guillaume VINET "thisserand" demeurant au Mesnil Bacley, s'est soumis envers Louys FORTIN fils Richard de Saint Michel de Livet de lui montrer son métier pendant 2 ans, commençant aujourd'hui... Louys VINET "quera son pain", il aura la moitié de son travail, et fera 2 mois de plus en fin de son temps, à cause du mois d'aout de chaque année pris pour ses besoins (moisson)...

39 - SAINT MARTIN DE FRESNAY (AD 14 Tabellionage de Jort, non coté)

En 1665, Jean LIRONDEL sieur du taillis, marchand thoillier demeurant à Saint Martin de Fresné passe plusieurs fois devant les tabellions

Le 28 janvier, il s'oblige "monstrer" son métier envers Nicolas MORIERES fils Julien de Saint Martin de Fresné...(2 pages...)

Le 7 février (acte qui permet de se faire une idée du personnage) au marché de Fresné, c'est un samedi, jour ordinaire du marché hebdomadaire, Julien HEROU, fermier général du quatriesme et droits de Notre Dame de Fresné, lui donne sous bail "le pouvoir de vendre et distribuer du boire, tant en assiette qu'en pot dans la paroisse de Notre Dame de Fresné, de par delà l'Oudon.

Le 12 avril, Jacques JOUENNE fils de Pierre de Notre Dame de Fresné s'oblige travailler pour lui pendant 1 an pour le prix de 60 sols tournois par pièce de toile de 50 aulnes, le fil ourdy fourni

Le 9 may 1665, il engage encore une autre personne... etc...

MOULIN A VOESDE

40 - SAINT PIERRE SUR DIVE (AD 14 F. 6182)

Vente de Thomas LEROUX, bourgeois de Saint Pierre sur Dive, fils de feu Nicollas et Philippine LEPETIT à Paul LEMIGNON, fils de Pierre et de Jehanne de

VIETTE, représenté par maistre Pierre BROSSET sieur de Grainville, bourgeois de Saint Pierre sur Dives: une pièce de terre labourable de 2 acres en ceste bourgeoisie appelée vulgairement " Le Moulin à Voesde", jouxte d'un costé Jehan LECESNE, d'un autre les murailles de l'enclos du marché dudit lieu de Saint Pierre sur Dives...

(Ce moulin était-il à vent, c'est possible... ou bien à manège. Les moulins à vouesde étaient toujours isolés comme à Jort, Louvagny et autres endroits).

MOULINS A FOULON

41 - SAINT PIERRE SUR DIVES

La présence de ce moulin depuis 1390 est bien connue. Son histoire aux XVII^e et XVIII^e siècles nous en parlerons dans le détail plus tard. Dans la deuxième partie du XVIII^e siècle, il est transformé en moulin à tan.

42 - THIEVILLE (XVII^e siècle), notaire de Jort (non coté)

Ce moulin paradoxalement n'est jamais cité, pourtant il a bien existé car de nombreux baux en témoignent: à titre d'exemple en voici 2:

1630, Jean de LA FLECHE bail pour 7 ans à François LAISNEY de Thiéville fils Gilles les 3 moulins d'Anthais (bled, orge et foulon) etc ...

43 - 1665 (AD 14 8E 21686, Saint Julien le Faucon, vicomté de Falaise)

Messire François de MONTECLAIR, chevalier seigneur marquis dudit lieu, seigneur et chatelain des chattellenyes de Saint Christophe, Le Tremble... pour sa mère (Dlle de La FLECHE) et son frère bail à Honnête homme Robert DUTROSNE sieur de Longchamp, demeurant à Sainte Marie aux Anglois, la terre et seigneurie de Thiéville et le fief du Couldrey sis à Donville, moulins à grains, moulin foulon, terre et labour etc...

* Première partie parue dans le catalogue de l'exposition "De La Fibre ...à La Toile", HTP n° 42 juin 1993.

II - Eléments d'histoire locale pour l'arrondissement de Falaise *Généralités*

44 - ENQUETE SUR LA PRODUCTION DU LIN ET DU CHANVRE DE 1810 POUR L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE (AD 14 M. 7634)

La culture du lin est négligeable et ne mérite pas d'être citée. Il n'en est pas de même de la culture du chanvre, elle est générale, cependant cette production fait peu de sensation dans le commerce; chaque particulier cultive le chanvre pour son usage singulier. On peut évaluer à un soixantième ou soixante dixième des terres en labour, celles consacrées à la culture du chanvre.

Les cantons les plus peuplés doivent comparativement rendre plus de chanvre, les petits ménages le cultivent plus en proportion que les gros cultivateurs, dix petits ménages qui totalisent 30 hectares de terre en auront 3 en chanvre; deux fermes qui ont 100 hectares en labour n'auront qu'un hectare de chanvre. Les bords de l'Orne et de la Dives fournissent plus de chanvre que le centre de l'arrondissement, car le rouissage y est facilité par la nature: mares d'eau vive, ruisseaux.

On ne fait que très peu usage du brisoir pour obtenir la teille. Le bon rouissage qu'a reçu le chanvre le rend plus facile à teiller, ce petit travail occupe les bras des vieillards, des invalides, des enfants des deux sexes; il se fait même en vaquant à d'autres affaires, en allant à quelques distances, veillant sur son champ, en conduisant des troupeaux, le faisceau de chanvre sous le bras gauche, c'est ainsi qu'il se teille et le soir à la maison par forme de délassement.

Chaque ménage filasse ou fait filasser son chanvre, file ou le fait filer, le blanchit et en fait de la toile pour son usage: bien peu de cette bonne toile entre dans le commerce, il en était autrement il y a 60 ou 80 ans. Les parties les plus grossières du chanvre récolté sont employées en cordes, sangles et pour l'usage du ménage. S'il se vendait des filasses ou chanvre écriu dans les marchés de l'arrondissement, les prix seraient à peu près: chanvre écriu ou filasse commune 80 centimes à 1 franc le kilo, filasse fine 1 franc 80 à 2 francs le kilo.

Les lins qui approvisionnent nos marchés sortent des départements de Seine-Inférieure, de la Somme, du Pas de Calais et du Nord.

45 - STATISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE 1826, Tome I à III

Au commencement du XVIII^e siècle, le commerce était parvenu au plus haut point de sa splendeur. Les serges, les draps, et, en général, toutes les étoffes de laines avaient été fabriqués à Falaise, en grande quantité, et avaient amené l'aisance et la richesse. Différentes causes amenèrent successivement la chute des fabriques de serge "une cupidité coupable engagea un négociant à faire fabriquer des serges à 3 lames au lieu de 5; la découverte de cette friponnerie fit naître la méfiance, de suite le discrédit et bientôt après, l'abandon de cette branche d'industrie. Elle passa toute entière à Lisieux qui la conserva.

La ruine du pays semblait assurée si une nouvelle industrie plus générale que les autres n'eut promptement occupé la population. Vers 1740, la filature et le cardage des cotons s'introduisirent dans la ville, et s'étendirent de là, dans toutes les campagnes voisines. On prétend qu'en peu d'années ce genre de travail devint universel et qu'au moment de la révolution il occupait "40 ou 50 000 bras". Les cotons que l'on filait étaient en grande partie envoyés à Rouen pour y être employés; le reste alimentait les fabriques de siamoises et de retors qui s'étaient promptement formées dans la ville et qui trouvaient de nombreux débouchés dans la Bretagne et dans le Maine. Ils s'en consommait aussi pour la fabrique des bonnets de coton qui se développait rapidement depuis 20 ans. Ceci grâce à une technique mise au point par les artisans locaux, paraît-il, qui modifièrent le système du métier à bas anglais introduit vers 1740, à Falaise, par un certain GRAFFET.

Autour de 1826, ces métiers à bas pour faire principalement des bonnets étaient estimés à 4 000 par les uns et selon d'autres à 3 000. Ils fabriquaient 240 000 douzaines par années ce qui donne 2 880 000 bonnets.

En 1829, dans le canton de Bretteville-sur-Laize: population 14894 habitants (3711 feux), il y avait 1198 dentellières - 153 toiliers, tisserands, bonnetiers - 39 filassiers, 300 fileuses (tend à diminuer progressivement).

Dans le canton de Morteaux-Couliboeuf: 10461 habitants (2771 ménages), il y avait: 119 tisserands, toiliers - 120 bonnetiers - 432 filassiers moissonneurs.

CROCY

46 - STATISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE, 1828, FALAISE.

Commune de Crocy... quant aux femmes qui restent dans les ménages, elles passent le temps à filer, et ce travail, sans être lucratif, leur procure au moins de s'occuper tranquillement dans leurs maisons, après avoir vaqué aux petits soins de leurs intérieurs. Dans chaque village, pendant l'hiver, on les voit se réunir dans les étables, pour y passer ensemble les veillées en causant et en travaillant. Un piquet planté au milieu de l'appartement commun, et c'est là que l'on place la chandelle qui doit éclairer toute la réunion; on chante, on rit, on médite et les heures s'écoulent rapidement; quand la chandelle prend fin, chaque fileuse regagne son logis... A la mi-mars, on rompt les veillées, et l'usage est d'enterrer alors le chandelier. C'est une petite fête pour tous ceux qui ont fabriqué l'étable pendant l'hiver. Un festin et des danses qui se prolongent fort avant dans la nuit sont les adieux de séparation jusqu'au prochain automne...

Les fileuses gagnent 30, 40 ou 50 centimes au plus selon le temps qu'elles donnent chaque jour à leur ouvrage et selon leur habileté à tourner les fuseaux. On leur paie 80 centimes ou 1 franc pour un "peset" de chanvre.

JORT

Ce qui est dit dans les statistiques de l'arrondissement de Falaise se vérifie en partie à Jort:

- Les chenevières étaient nombreuses: un détail qui en dit long, c'est la plainte du 4 novembre 1792 du prêtre constitutionnel PLESSIS devant les élus municipaux que la " place à chanivière" qui lui est attribuée est plus petite que celle de son prédécesseur l'abbé CORDIER (qui avait été destitué par suite de son refus de prêter serment).

- Au hameau "Le Moulin Fouleux", tout au long du bief, ces dernières années, des routoirs étaient encore visibles. Un cultivateur presque centenaire a certifié avoir vu des fibres textiles au fond des fossés lors des curages.

47 - Au travers des actes de l'état-civil, jusqu'autour de 1830, des fileuses et filassiers sont cités. Dans les années XII et XIII de la République, 6 fileuses âgées respectivement de 65, 74, 71, 18, 58, 54 ans décèdent.

En ce qui concerne, en général, les professions de fileuse, tisserand, siamoisier, badestamier, mercier, tailleurs d'habits, dentellière, avant le premier dénombrement de la population connu, celui de 1836 (figurant ci-après), il est impossible d'avoir des données statistiques valables. Cependant l'étude des actes de mariage laisse entrevoir un mouvement de population occasionné par les activités professionnelles. Voici 3 exemples:

48 - REGISTRE DE L'ETAT-CIVIL DE JORT

1 avril 1815: Jean Louis COULIBEUF âgé de 23 ans 11 mois, né à Falaise, section de Vaton, fabricant, demeurant à Yvetot *, Seine-Inférieure fils de feu Louis COULIBEUF et de feu Marie-Anne LORIOT, se marie avec Charlotte GRAFFET, 20 ans, demeurant à Jort... Parmi les témoins, Philippe COULIBEUF, demeurant à Yvetot, marchand mercier, âgé de 30 ans.

* A Yvetot (Seine Maritime), les marchands recevaient chaque semaine "coton filé appelé chaîné" qui se fabriquait dans les environs de Falaise et de Condé sur Noireau; ils expédiaient à Rouen leurs siamoises et leurs toiles imprimées... En 1806, il se faisait encore un immense commerce de toiles, fil et coton, des draps satinés fil et coton, des satinettes, etc... (extrait: Les industries disparues dans le Pays de Caux, Association du Vieux Fécamp 1928)

- 20 février 1817, François Victor DESVAUX, tailleur d'habits, 21 ans 7 mois, né à Vimoutiers (Orne) et y demeurant, fils de François Louis DESVAUX, tailleur demeurant à Vimoutiers et de Catherine JUNAUX, tous deux mariés, vivants, se marie avec Louise Véronique LECOUR. Parmi les témoins un tisserand de 40 ans: Thomas JOUANNE.

- 21 octobre 1822: François Henry CAMPOGER, 22 ans 2 mois, né à Barou, tisserand, demeurant à Grandmesnil, fils de feu François Charles CAMPOGER et de Marie Jeanne BUTANT demeurante à Grandmesnil se marie avec Virginie Julie

DESVAUX, 20 ans 9 mois, demeurant à Jort, fille de François Louis DESVAUX et de Catherine JUNAUX...

Parmi les témoins: Jacques CAMPOGER oncle de l'époux de Norrey; François Victor DESVAUX demeurant à Jort, tailleur 28 ans, frère de l'épouse (le marié de l'acte précédent) et Thomas JOUANNE tisserand: le textile une affaire de famille...

49 - MOULINS DE JORT POUR L'INDUSTRIE TEXTILE

Un moulin fouleur existait jadis dans le hameau du moulin fouleux. grâce au bief encore visible par endroit, il est facile de voir la place où il s'élevait.

La place d'un moulin à Vouède était encore signalée au XVIII^e siècle sur une dérivation de la Dives. Cette mention, relevée il y a une dizaine d'années, dans un registre de tabellionage de Jort conservé, alors, en l'étude du notaire de Crocq.

50 - LISTES NOMINATIVES ET RECENSEMENT DE JORT 1836-1861 (AD 14 6M 589)

1836 - 5 tisserands:

CAMPOGER François Henry, 36 ans
CAMPOGER Jean, 28 ans
JOUANNE Thomas, 35 ans
LEMARCHAND Jean-Charles, 39 ans
DESVAUX Hypolite, 30 ans

- 11 basestamiers :

GAUTIER Norbert, 23 ans
CUIROT Louis Gabriel, 31 ans
DELAUNAY Victor, 19 ans
LAGNIEL François Magloire, 18 ans
HERSON J. L. Armand, 17 ans
LAGNIEL Marin, 19 ans
LAGNIEL M. Anne Julie, 14 ans
BESNIER Jean Jacques Adolphe, 14 ans
GRAFFET Etienne Hubert, 30 ans
DELAUNAY M. Edouard, 29 ans
BELLAIS Eugène Barthélémy, 16 ans

- 5 dentellières :

CARABEY Fe SEJOURNE, 42 ans
CARABEY (fille) Léocardie, 8 ans
COULIBOEUF Rosalie, Ursule 15 ans
COULIBOEUF Louise Rosalie, 13 ans
COULIBOEUF Evariste, 18 ans

- 3 tailleurs d'habits :

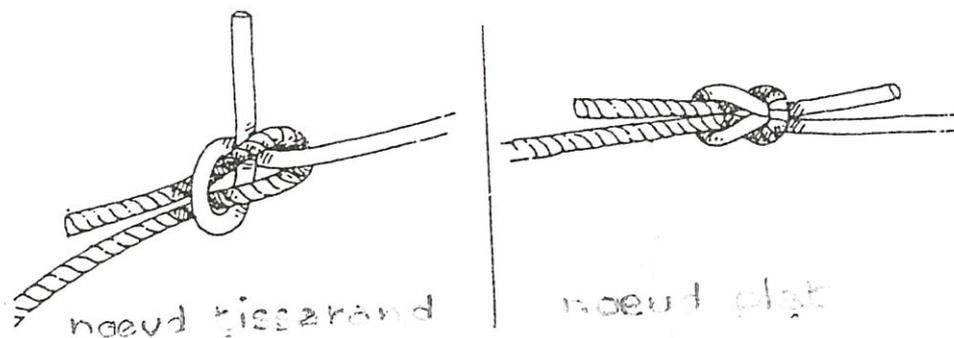
DESVAUX François Victor, 40 ans
DESVAUX Adolphe, 18 ans
DESVAUX Léonard, 16 ans

1851, restent 1 brodeuse, 3 tisserands, 1 filacier

1856, restent 2 tisserands

1861, le dernier des tisserands Jean CAMPOGER, 55 ans, est dit journalier...le temps des tisserands à domicile est terminé...

Solange et Henri PAUMIER
Jort - 19 novembre 1993



Courrier des lecteurs

Monsieur POUGET Raymond,
Fontenay-aux-Roses.

[au sujet de l'article de Dominique Fournier, "Terres de chicane, pommiers de discorde, histoire de petits et gros sous", in *HTP* n°41, mars 1993, pp. 35-54]

"...Né à Aubigny (14700) en 1914, je vous rapporte deux indications concernant des noms de lieux [...].

Ma tante, née en 1889, férue d'histoire locale, me racontait que sur la route de Saint-Pierre-sur-Dives (actuellement D 511), en face du premier embranchement (à partir de Falaise) en direction de Versainville, se trouvait (avant 1914) un café dénommé "le Dernier Sou". Son explication pour justifier ce nom était la suivante : situé à une lieue de Falaise, les paysans, au retour de la foire ou du marché, s'arrêtaient dans ce café pour un boire un dernier sou (de café). La maison existe toujours.

Sur la petite route qui relie Aubigny au Hameau de la Jalousie (dont vous parlez dans votre étude), à la sortie du village à gauche, il y avait un immense herbage qui allait, je pense, jusqu'aux dépendances du château (je ne sais s'il a été morcelé). Il s'appelle je suppose toujours "la Mille Ecus". Pourquoi là, je n'en sais rien.

J'espère que ces deux précisions concernant des lieux assez voisins du Billot mais plus dans le Pays d'Auge vont vous intéresser."

De tels témoignages sont toujours pleins d'enseignements.

En ce qui concerne l'herbage dénommé *la Mille Ecus*, il y a deux remarques à faire :

-Etant donné que l'on ne sait pas, dans ce cas précis, à quelle époque le toponyme s'est fixé, il est un peu risqué d'établir des correspondances fiables. Le prix de rente moyen d'une terre en Normandie était d'environ vingt sous (soit une livre) l'acre au XIIIème siècle (cf. Joseph Reese Strayer, *The Royal Domain in the Baillage of Rouen*, Princeton, Princeton University Presse, 1936, p.24). L'écu ayant valu 3 ou 6 livres, une rente de mille écus correspondrait (très approximativement) à une superficie de 3000 à 6000 acres, soit de 24 à 48 km², ce qui semble totalement démesuré, même pour un "immense herbage". Plus tardivement, sous l'ancien régime, l'écu a représenté trois francs, d'où une terre de 3000 francs de rente, ce qui paraît également considérable. Il se pourrait que "mille écus" soit ici à prendre au sens métaphorique, pour évoquer une très grande propriété de bon rendement.

-Quant à l'emploi de l'article féminin dans *la Mille Ecus*, il doit être simplement dû à l'ellipse du mot *herbage*, qui est féminin dans les parlers normands. Cf. les fréquents microtoponymes du type *la Grande Herbage*, *la Petite Herbage*, ainsi que le diminutif *l'Herbasette*.

Christiane DORLEANS,
"Montviette-Nature"

"Pour préparer l'exposition 1994, je cherche des renseignements :

1°) sur la culture du tabac dans les jardins potagers pendant la guerre 1939-1945.

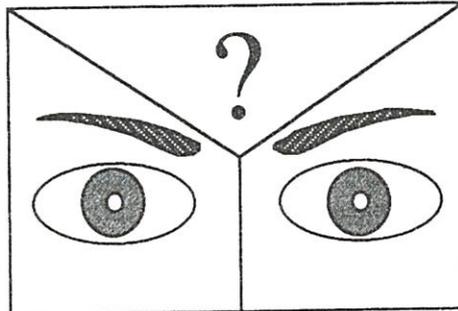
2°) sur la technique du "tour à patates".

3°) sur la technique de la pomme de terre "talus". Dans certaines régions les personnes qui n'avaient pas de terrain enterraient des pommes de terre dans les talus.

4°) sur le haricot "petit carré de Caen".

5°) y a-t-il des lecteurs qui connaissent la "châtaigne d'eau".

Merci de répondre directement au Foyer Rural du Billot."



IL ETAIT UNE FOIS LE JARDIN...

EXPOSITION 1994, du 15 mai au 18 septembre

Notre exposition 1994 est donc consacrée au "Jardin Potager". Nous sommes persuadés qu'il y a, en chacun de vous, un jardinier qui sommeille, c'est pourquoi nous faisons appel à votre participation. Nous avons besoin de renseignements sur les façons culturales, les anecdotes, les traditions, les savoir-faire, les moyens de conservation des légumes et des fruits, les recettes de confitures... A cet effet, nous vous communiquons le plan ainsi que le questionnaire relatifs à cette manifestation. Si vous n'avez pas le temps de répondre à toutes les questions, signalez-nous la plus brève de vos informations, elle nous sera utile et sera publiée dans le catalogue de l'exposition.

Nous recherchons également les outils, objets, documents concernant le jardin potager.

Avec l'aide de l'Association "Montviette-Nature" et de sa présidente Christiane DORLEANS, nous organiserons, lors du Forum du 14 août, un échange de graines anciennes et nous avons l'intention de créer un "jardin à l'ancienne".

L'affiche de l'exposition sera réalisée d'après une oeuvre sélectionnée par un concours, ouvert à tous, dont voici le règlement:

CONCOURS D'AFFICHE

REGLEMENT

Art. 1 - Le concours est ouvert à tous les peintres amateurs ou professionnels.

Art. 2 - Le projet devra avoir pour thème "Le Jardin Potager"

Art. 3 - L'oeuvre présentée ne devra pas dépasser les dimensions suivantes: 80 cm x 60 cm

Art. 3 - Toute technique peut être utilisée: huile, gouache, aquarelle, pastels...

Art. 4 - Le lauréat recevra la somme de 1500 F. Son oeuvre sera utilisée comme support de l'affiche annonçant l'exposition et éventuellement comme couverture du catalogue et autres supports publicitaires.

Art. 5 - Toutes les oeuvres présentées au concours seront exposées (si l'auteur le souhaite) pendant toute la durée de l'exposition et pourront être commercialisées. Elles seront restituées à leurs auteurs à la fin de l'exposition.

Art. 6 - Le Jury sera composé de peintres reconnus qui ne participent pas au concours et de membres du Conseil d'Administration du Foyer. Sa décision sera sans appel.

Art. 7 - Les oeuvres devront être déposées au Foyer Rural, au plus tard, le 15 mars 1994.

Art. 8 - La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

LE JARDIN

EXPOSITION 1994

Plan

I - Le jardin historique

II - Il était une fois le jardin ...

II - 1 : Organisation du jardin potager rural

Emplacement, superficie

Importance du jardin dans l'économie domestique

Protection du jardin: haies, clôtures

II - 2 : La préparation du sol, le labour

Objets: bêches, pioches, houes, râteliers, fourches, pelles, brouettes.

II - 3 : Les semis

Objets: plantoirs, déplantoirs, cordeaux, cribles

arroseurs, échenilloirs, cloches de verre

Présentation de semences anciennes

Protection des semis

II - 4 : La récolte

Objets: serpettes, ciseaux de jardinier, couteaux, paniers, cisailles

III - Les fleurs du jardin

III - 1 : Importance des fleurs dans le jardin potager

Espèces cultivées

Les pots de terre

Les vases

IV - Le verger

IV - 1 : Les espèces fruitières cultivées

Entretien du verger

Objets: couteaux à greffer, cueille-fruits, croissants, serpes, serpettes, scies à greffer, sécateurs, coupe-gui, paniers

V - Conservation

V - 1 : Procédés de conservation des légumes, des semences, des fruits

V - 2 : Les conserves, les salaisons

V - 3 : Les confitures

VI - Le jardin des simples

VI - 1 : Les plantes médicinales cultivées dans le jardin familial

VI - 2 : La cueillette: époque, moyens utilisés

VI - 3 : La conservation des plantes médicinales

VI - 4 : Leur utilisation

VII - Les compléments du jardin

VII - 1 : Le clapier, l'élevage des lapins

VII - 2 : Le poulailler

VII - 3 : Le rucher

quelle quantité ?
évitiez-vous le fumier sur certaines cultures ?
utilisez-vous des engrais ?
lesquels ?

Quels outils employez-vous ?
Avez-vous des outils aménagés ou fabriqués par vous-même ?
Qui travaille au jardin ?
Qui laboure ?
Qui prépare le sol ?
Qui sème ?
Qui sarcle ?
Qui récolte ?
Qui s'occupe des fleurs ?

II - 3 : Achetez-vous des graines ?

Lesquelles ?
Récoltez-vous des graines ?
Lesquelles ?
Depuis combien de temps multipliez-vous cette semence ?
Comment procédez-vous pour conserver cette semence ?
A quelles époques pratiquez-vous les semis ,par catégories de plantes?
Tenez-vous compte de la lune pour semer ?
Pour quels légumes ?
Tenez-vous compte d'autres événements pour semer ?
Calendrier des saints ?
Dictons ?
Comment protégez-vous vos semis:
a) contre les insectes ? (chenilles, limaces, pucerons)
b) contre les maladies ?
c) Avez-vous des "trucs" pour détruire les mauvaises herbes ou pour les éviter ?

Liste des espèces légumières cultivées:

Nom	importance	Raison	Ancienneté
-----	------------	--------	------------

III - 1 : Quelles fleurs cultivez-vous ?

Pour quelles raisons ? bouquets ? fleurs séchées ? massifs dans le jardin?...
Avez-vous des fleurs en pot ?
Lesquelles ?
Ces fleurs ont-elles une autre utilité ?

IV - 1 : Quels arbres fruitiers avez-vous ?

Comment entretenez-vous votre verger ?
Quels instruments utilisez-vous pour la cueillette ?

Les fruits:

Espèce	Nom local	variétés locales
groseille à grappes blanc rouge		
groseille à maquereau		
cassis noir blanc		
Framboise		
Cerises		
Prunes		
Pêches		
Abricots		
Coings		
Fraises		
Poires		
Pommes à couteau		

Quels sont les fruits que vous mangez frais ?

V - 1 : Avec quels fruits faites-vous des conserves ?

Avez-vous des recettes ?

Avec quels fruits faites-vous des confitures

Recettes :

Quels légumes conservez-vous ?

Comment ?

VI - 1 : Quelles plantes médicinales cultivez-vous ?

A quelle époque sont-elles récoltées

Comment les conservez-vous ?

Quels usages en faites-vous ?

VIII - 1 : Faites vous un élevage de lapins ?

Quelle race ?

Leur donnez-vous des produits du jardin ?

Cultivez-vous des plantes fourragères spécialement pour les lapins?

Utilisez-vous le fumier de lapins ?

VII - 2 : Avez-vous un poulailler ?

Quelles races de poules ?

Utilisez-vous le fumier de poules ?

VII - 3 : Avez-vous des ruches ?

Où sont-elles installées ?

Comment récoltez-vous les essaims ?

Comment récoltez-vous le miel ?

Le conservez-vous ?

Vendez-vous vos produits ?